

ÉLECTIONS MUNICIPALES - CAEN - 23 ET 30 MARS 2014

RASSEMBLEMENT | **avec RUDY L'ORPHELIN** ÉCOLOGISTE ET CITOYEN |



CAEN, ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

LE PROJET 2014-2020

TABLE DES MATIÈRES

1. Démocratie : aux actes !

Pour une démocratie locale active

2. La transition écologique, pour une plus grande qualité de vie

- 2.1. De nouvelles énergies pour protéger la planète, pour vivre mieux
- 2.2. Promouvoir un urbanisme fait de quartiers autonomes et de circuits courts
- 2.3. Conforter, reconquérir et restaurer la biodiversité
- 2.4. Une eau publique, une eau de qualité
- 2.5. Se déplacer autrement à Caen

3. Une économie au service de l'humain et de l'environnement

- 3.1. Commerces : pour des emplois et des services de proximité
- 3.2. Une économie vraiment solidaire pour Caen et son agglomération
- 3.3. Vers une transition industrielle
- 3.4. Une commande publique responsable
- 3.5. Donner vie à nos quartiers
- 3.6. Manger bio et local : une gouvernance alimentaire pour Caen et son agglomération
- 3.7. Caen, destination de l'éco-tourisme

4. Caen, notre ville en vie !

- 4.1. Éducation
- 4.2. Culture : cultivons notre ville
- 4.3. Du sport business au sport pour tous
- 4.4. Retrouver nos espaces publics
- 4.5. Vivre Caen en toute tranquillité

5. Caen, un territoire de solidarité

- 5.1. Habiter
- 5.2. Urbanisme et rénovation urbaine
- 5.3. La solidarité à tous les âges de la vie
- 5.4. Priorité à notre santé
- 5.5. Égalité femmes - hommes dans la ville
- 5.6. Coopération décentralisée : pour des échanges fondés sur la réciprocité

ÉDITO

RUDY L'ORPHELIN



Chacun-e le sent bien, et l'éprouve de plus en plus crûment : notre modèle de développement est à bout de souffle, épuisé. La crise écologique en est la manifestation la plus radicale, qui impose d'imaginer ce qu'il paraissait impossible d'imaginer. L'après-pétrole. Des dérèglements climatiques qui vont affecter, très concrètement, l'organisation de nos vies. Une croissance économique structurellement faible pour longtemps, parce que les ressources naturelles sur lesquelles elle est fondée s'épuisent.

Les questions d'environnement ne sont donc plus seulement des questions d'environnement. Elles conditionnent nos modes de vie, nos manières de nous déplacer, de nous alimenter et d'habiter, l'organisation de notre économie, de nos vies collectives, de nos représentations du monde. C'est tout le sens des transitions à engager, pour répondre aux défis qui sont devant nous. La bonne nouvelle ? Le changement est déjà entamé. Partout dans le monde, et partout dans notre ville, des citoyen-ne-s inventent, créent, transforment. Fabriquent ensemble des solutions.

Le rassemblement écologiste et citoyen est nourri de ces expériences. Notre projet s'est tissé d'ateliers participatifs, de la rencontre de nombreux acteurs de notre ville, d'une méthode d'écoute et de démocratie participative que nous voulons, demain, mettre en œuvre comme élu-e-s. Une nouvelle méthode, un nouveau projet, pour une nouvelle majorité pour notre ville.

J'en ai la conviction, partagée par les candidats et les candidates du rassemblement écologiste et citoyen : notre ville peut changer, et doit changer. Caen peut engager la transition, Caen peut devenir une ville à la hauteur de notre temps.

Rudy L'ORPHELIN



1

DÉMOCRATIE : AUX ACTES !

La mise en place de nouveaux conseils de quartier a constitué une avancée du mandat 2008-2014. Ce mouvement démocratique doit être amplifié, dans sa portée et dans son ambition. L'enjeu n'est pas, et ne peut plus être, d'engager des concertations sur des décisions déjà prises. Car, même si les décideurs peinent parfois à l'admettre, les citoyen-ne-s ont leur mot à dire sur la vie de leur ville, et veulent le dire. Et il faut s'en réjouir : pour agir, pour prendre des décisions véritablement qualifiées, qui toutes ont une influence sur la manière dont les habitant-e-s peuvent vivre et agir ensemble, un conseil municipal a besoin de l'implication de tous et toutes, de la capacité des citoyen-ne-s à penser, imaginer, bâtir leur ville, aujourd'hui et demain. En retour, les citoyen-ne-s, pour s'impliquer, ont besoin de savoir qu'ils seront véritablement entendus.

C'est là notre premier engagement : écouter, associer, impliquer, construire le changement avec tous et toutes.

POUR UNE DÉMOCRATIE LOCALE ACTIVE !

A Caen, comme dans de nombreuses villes, le temps de la démocratie locale se limite généralement aux consultations électorales. C'est trop peu : à la question toujours renouvelée, sans cesse ouverte, de « comment vivre et agir ensemble dans la Cité », il est illusoire d'imaginer que trois mois de campagne électorale pourraient suffire à répondre pour le temps d'un mandat. La démocratie locale, vivante et active, bouillonnante même, doit vivre toute l'année, tout le mandat. Gérer les affaires de la cité, c'est-à-dire les affaires communes, ne peut plus relever du seul choix d'une équipe municipale.

Les procédures de "concertation-bidon", celles qui n'autorisent que d'influer à la marge sur les projets, celles qui ressemblent davantage à des opérations de communication qu'à un échange de points de vue différents, doivent être abandonnées. Les concertations qui excluent des parts entières de la communauté des citoyens - résidents non communautaires privés du droit de vote, habitants exclus de toute participation à des débats publics posés en termes experts ou technocratiques, ces concertations du passé, doivent être dépassées.

"Le degré actuel d'accélération des changements écologiques, économiques, géopolitiques et culturels est considérable. Les cadres pour penser ces bouleversements sont inadaptés. Il faut donc se placer en position d'écoute, d'humour et d'humilité. Or que voit-on ? De l'arrogance, des certitudes, des vieux langages." Patrick Viveret



DES ÉLU-E-S À L'ÉCOUTE, DES CITOYEN-NE-S PARTICIPANT-E-S. POUR UNE VILLE INNOVANTE, UNE VILLE ACCOMPAGNANTE

La première exigence démocratique est de reconnaître la capacité de tous et toutes à participer à l'élaboration des solutions aux problèmes qui concernent tout le monde. Et, pour cela, de fournir à chacun et chacune les moyens (informations, formation) nécessaires à cette participation.

Cela suppose également, pour les élus, de préférer l'humilité, la proximité et l'écoute à toute posture de surplomb. Cela suppose, aussi, d'imaginer que les élus ne sont pas nécessairement les seuls porteurs possibles des initiatives locales, qui peuvent naître des habitant-e-s eux-mêmes. L'enjeu, c'est d'imaginer une ville accompagnante, qui soutienne pleinement les initiatives des citoyen-ne-s, des associations, de tous les acteurs locaux pour développer et animer leur propre territoire.

Cela suppose, enfin, de proposer aux citoyen-ne-s de mobiliser les espaces et les moyens leur permettant de participer : la mise à disposition large à l'information publique, des moments privilégiés de formation, une démocratie plus participative, plus directe, pas simplement consultative.

L'information

- l'examen et le débat, lors de chaque séance du Conseil Municipal, de deux questions d'initiative citoyenne posées par des habitant-e-s de Caen âgé-e-s de plus de seize ans sur le modèle de l'expérience de Reykjavik (voir encadré)
- la mise en ligne de compte-rendus des débats des Conseils municipaux et des captations vidéo des séances
- l'ouverture d'un annuaire de l'ensemble des données et études publiques dans le cadre d'une démarche Open Data (données ouvertes en accès libre)
- Publier un tableau de bord régulièrement actualisé de l'état d'avancement des actions municipales

La démocratie au sein du conseil municipal

Une démocratie adulte, c'est une démocratie qui cherche sans cesse à élargir la possibilité de participation au sein du conseil municipal, par le renforcement du rôle dévolu à l'ensemble des élus municipaux et par l'attribution de véritables moyens d'expression et de fonctionnement à l'opposition.

- Organiser des conseils municipaux plus nombreux (au moins douze par an) afin d'éviter les séances trop denses qui ne permettent pas le débat et l'expression de la minorité
- Permettre une véritable expression et contribution de l'ensemble des groupes de la majorité et de la minorité, en permettant qu'ils soient dotés des moyens nécessaires à conduire leur propre analyse des projets proposés. Par ailleurs, une présidence de commission pourrait être exercée par la minorité.
- Adjoindre aux élus, experts et associations spécialisées, dans les commissions de réflexion, un groupe de citoyens tirés au sort, afin de donner la parole à ceux qui ne la prennent pas habituellement
- Renforcer le rôle des conseillers municipaux en leur attribuant des missions spécifiques en lien avec

les adjoints de secteur

- Introduire un droit d'amendement notamment sur le budget, afin de renforcer le débat au sein du Conseil municipal

Les conseils de quartier

Le rôle et le fonctionnement des conseils de quartier nécessitent d'être largement revisités. Pour cela, nous proposons la création de nouveaux lieux d'expression et de construction citoyenne à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

- Faire des conseils de quartier de véritables conseils d'initiative et de consultation, disposant d'un budget propre et co-présidés par des habitant-e-s et non plus un/une élu-e.
- Créer une commission extra-municipale des habitants étrangers non ressortissants de l'Union Européenne
- Mettre en place des Conseils de territoire, lieux inter-communaux de mise en discussion des projets et politiques de l'Agglomération

L'appel aux initiatives citoyennes

Aux quatre coins de la ville des initiatives citoyennes et associatives fleurissent, c'est une nouvelle société qui se met en mouvement, qui invente, qui innove. Nous proposons de soutenir davantage l'émergence et la réalisation de ces initiatives.

- Recourir largement à l'appel à projets afin de stimuler les initiatives
- Appliquer pour une partie du budget de la commune la formule du budget participatif et pour certaines politiques locales, réserver une part des crédits pour que les bénéficiaires puissent s'organiser, évaluer et co-construire ainsi les politiques qui leur sont destinées (1% citoyen)
- Appuyer toutes les initiatives citoyennes qui permettent de mieux observer la qualité de la vie démocratique de la commune et de l'évaluer ;
- Reconnaître et valoriser la capacité des citoyens à construire des lieux d'activité sociale et culturelle pour la commune

LA CHARTE ANTICOR



NOUS AVONS SIGNÉ

Notre liste est signataire de la charte ANTICOR. Cette charte définit 9 points précis que nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre. Ces engagements concernent :

- Le non cumul et la limitation des mandats et des fonctions exécutives
- Les bonnes pratiques de gestion
- La transparence
- La reconnaissance de l'opposition
- La participation citoyenne
- La publicité des informations
- Le choix des organismes financiers

Pour lire l'intégralité de la charte ANTICOR, rendez-vous sur <http://www.anticor.org/nos-chartes-ethiques/municipales-2014/>

La démocratie urbaine : au delà d'une compétence d'avis

La démocratie de la ville peut être enrichie en s'inspirant des expériences innovantes de concertation et de débat public (conférences de citoyens, par exemple). Il s'agit de favoriser, faciliter, permettre l'implication citoyenne dans le cadre de projets d'urbanisme à l'échelle de la ville, du quartier... Ce qui suppose de conduire les projets d'urbanisme selon une méthode qui :

- implique les citoyens, en amont, au processus d'élaboration du projet, par une démarche de dialogue permanent qui articule programmation et conception
- donne la possibilité à tout citoyen concerné de participer au dispositif tout en recherchant une diversité des profils des participants
- fasse en sorte que les informations relatives à l'avancement du projet soient facilement accessibles à toute personne concernée
- veille à la permanence du dispositif d'implication tout au long de la définition du projet
- s'organise autour de trois instances regroupant respectivement politiques, financeurs et gestionnaires ; experts ; associations, citoyens et usagers. Ces instances étant étroitement coordonnées par une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage

ILS L'ONT FAÏT, ÇA MARCHE

"LE MEILLEUR REYKJAVÍK"

A Reykjavik, la capitale de l'Islande les habitants ont lancé une expérience intitulée le « meilleur Reykjavik », une plateforme participative en ligne qui permet aux citoyens de suggérer des réformes à la municipalité. Les propositions qui obtiennent le plus de voix sont examinées par la ville, mises en débat et peuvent déboucher sur des actions nouvelles.



2

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, POUR UNE PLUS GRANDE QUALITÉ DE VIE

Le mode de développement productiviste est épuisé. La surexploitation des ressources naturelles et énergétiques, la destruction de l'environnement, le dérèglement climatique, la montée des inégalités et le gaspillage frénétique de biens communs confisqués par une minorité, sont le résultat direct d'un modèle devenu fou. Continuer sur cette voie, c'est se condamner à l'impasse. A Caen comme ailleurs, nous sommes confrontés à l'exigence de changer, aux défis de la mutation.

On peut agir à l'échelle locale : environnement, transports, urbanisme, énergie sont autant de compétences de la ville et de l'agglomération qui doivent nous permettre, demain, d'engager la transition vers un modèle différent, celui de la sobriété et du mieux vivre.



2.1 DE NOUVELLES ÉNERGIES POUR PROTÉGER LA PLANÈTE, POUR VIVRE MIEUX

Notre responsabilité est d'agir résolument pour faire de Caen une ville exemplaire en matière de transition écologique. L'enjeu, c'est d'inventer demain, de bâtir une ville vivable pour tous et toutes, dans un contexte qui sera profondément différent.

Les énergies fossiles sont responsables d'une grande partie des émissions de gaz à effet de serre, qui nous promettent des bouleversements climatiques. Les énergies fossiles ne sont pas inépuisables, et elles vont coûter de plus en plus cher. Le poste énergétique pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages (en moyenne 8%), et particulièrement pour les ménages les plus modestes (on parle de "précarité énergétique" au-delà de 10% des dépenses consacrées aux charges énergétiques), mais aussi dans le budget des entreprises et ... des communes. Que pouvons-nous faire dans le contexte d'une municipalité pour prendre notre part de la transition énergétique ?

NOS OBJECTIFS

On sait que les collectivités engagent près de 70% des investissements publics et peuvent agir sur plus de 50% des émissions de gaz à effet de serre. Notre ville et notre agglomération, responsables des questions d'énergie, de logement et de transports ont le pouvoir de structurer des politiques offensives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et engager concrètement la transition énergétique. Nous voulons soutenir toute action visant à faire de Caen une ville autonome en énergie et nous visons l'objectif du «facteur 4», c'est à dire diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre.

2.1.1. Agir sur les consommations : L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle qu'on ne consomme pas !

Réduire les consommations de la ville c'est, à confort égal, réduire la facture de la collectivité

La ville de Caen dispose d'un important patrimoine. L'évolution des coûts de l'énergie nous enseigne que sans intervention la facture pourrait augmenter de plus 50% d'ici 2020. Agir sur le patrimoine de la ville, c'est non seulement diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais c'est aussi réduire la dépense publique.

- Amplifier les efforts en matière de Gestion Technique des bâtiments (régulation des chauffages et des éclairages en fonction de l'occupation et des besoins réels)
- Accompagner et sensibiliser les élu-e-s, les personnels et les partenaires de la ville occupant le patrimoine aux économies d'énergie
- Engager un plan de rénovation thermique du patrimoine municipal en donnant la priorité aux écoles et aux gymnases
- Dans le cadre du plan lumière, réduire de 25% les consommations d'éclairage public à l'horizon 2020 en supprimant l'éclairage inutile et en adoptant des systèmes de variation de puissance
- Viser la suppression, à l'horizon 2020, des chauffages au fuel et du chauffage électrique pour les bâtiments municipaux

Agir sur le bâti dans la ville

Le bâtiment représente plus de 40 % des consommations énergétiques et presque un quart des émissions de gaz à effet de serre ; c'est un des leviers très importants de la transition énergétique. Les sources de déperdition énergétique sont désormais connues. Parce qu'il est temps d'agir, nous voulons prioriser par l'accompagnement, les actions sans délai.

- Instaurer un moratoire dès le printemps 2014 sur la démolition des logements habitables. Imposer avant toute démolition l'étude des solutions alternatives telles la densification ou la surélévation et intégrer les coûts environnementaux de l'énergie grise (démolition, reconstruction)
- Engager un plan ambitieux de rénovation des logements : pour un logement construit, un logement fera l'objet d'une réhabilitation lourde
- Viser pour tout logement ou bâtiment neuf la norme BEPOS (bâtiment à énergie positive) en anticipant sur la réglementation thermique actuelle (parce qu'on ne construit pas tous les jours et lorsqu'on construit, c'est pour longtemps)
- Permettre au travers de notre règlement d'urbanisme toute architecture fondée sur des dispositions de type bioclimatique et l'intégration des énergies renouvelables (solaire, éolien), récupération d'énergie (eaux usées), toits végétalisés, matériaux bio-sourcés, etc.
- Renforcer les moyens affectés à l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat visant à lutter contre la précarité énergétique
- Mettre en place un système de soutien financier pour les copropriétés qui s'engagent à réaliser des travaux d'économies d'énergie
- Développer une politique de conseil au logement pour les ménages en situation de précarité énergétique et mettre en place un accompagnement pour les premiers travaux. Favoriser le développement de l'autoréhabilitation
- Soutenir les réseaux de professionnels ou amateurs travaillant sur l'innovation, les éco-matériaux, leur production en circuits courts, et les conditions de leur mise en œuvre de façon légale et reconnue par les assurances décennales
- Décourager systématiquement l'usage du chauffage électrique

**LANCEMENT
DU PROJET DE
CHAUFFERIE BOIS
À LA GUÉRINIÈRE
ET À LA
GRÂCE DE DIEU**

NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

Le premier réseau de chaleur de la ville de Caen alimenté à partir d'une chaufferie bois doit être mis en service en 2016 dans les quartiers de la Guérinière et de la Grâce de Dieu. Il concerne 4000 logements et plus de 20 bâtiments. Au-delà des bénéfices environnementaux attendus, il permettra d'importantes économies de charges tant pour les ménages du parc social que pour la ville, également propriétaire de bâtiments dans le secteur.

Reprendre la main sur les contrats de distribution de gaz et d'électricité

On ne le sait que trop peu mais les villes sont compétentes en matière de distribution de gaz et d'électricité. Le contrat de distribution d'électricité aujourd'hui géré par un syndicat intercommunal dont la ville est membre (le SDEC énergie) arrive à son terme en 2017

- Redéfinir les objectifs des contrats de concession de distribution de gaz et d'électricité afin de définir des objectifs ambitieux de maîtrise de l'énergie.
- Étudier sur le territoire la mise en œuvre de gestion intelligente des réseaux dits "smart-grids" : ils permettent d'optimiser le rapport entre la production, la distribution et la consommation.

2.1.2. Des énergies renouvelables made in Caen

Nous voulons mettre en place un développement massif des énergies renouvelables à Caen. La ville offre de nombreux leviers pour la diversification et l'autonomie énergétiques. La production locale, ça marche. En comparaison de l'Allemagne où les villes produisent 10% de l'énergie du pays, la France accuse un important retard.

Le bois et le soleil : des atouts à valoriser

- Créer une régie de production d'énergies renouvelables, véritable outil de développement des énergies alternatives sur le territoire
- Mettre en place un schéma directeur de réseaux de chaleur. (Construire la chaufferie bois prévue sur les quartiers sud et en créer une nouvelle sur le quartier St-Gilles, créer un réseau de chaleur de 7 km en profitant des travaux le long de l'axe de la future ligne 2 de Tramway et étudier un raccordement futur vers la presqu'île)
- Exploiter l'important potentiel de toiture des bâtiments, pour le photovoltaïque (à commencer par le Zénith) mais aussi pour le solaire thermique en production d'eau chaude sanitaire
- Intégrer la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, production d'eau chaude solaire...) dans les bâtiments municipaux
- Élaborer un schéma local de développement de l'éolien en analysant les potentiels de l'éolien horizontal en milieu urbain dense et de l'éolien vertical à l'échelle de l'agglomération
- Étudier un schéma d'approvisionnement et de conditionnement du bois à partir de la forêt de Grimbosq dont la ville est propriétaire afin d'alimenter les futurs réseaux de chaleur et garantir ainsi un cycle très court

Nos déchets, une source débordante d'énergie

Les déchets sont un gisement d'énergie ! On peut produire du méthane à partir de nos déchets fermentescibles qui représentent un tiers de nos poubelles.

- Déployer une unité de méthanisation à partir de la station d'épuration du Nouveau Monde en capacité de recevoir les déchets fermentescibles des particuliers et des entreprises en y associant des collectes spécifiques
- Inciter au tri sélectif de ces déchets par une redevance incitative (moins on "sort" de déchets moins on paye)

La ville exemplaire, la ville partenaire

- Soutenir le développement des systèmes coopératifs de développement des énergies renouvelables (Investissement collectif partagé entre citoyens, collectivités et acteurs publics ou privés dans la production d'énergies renouvelables)
- Redéfinir le marché d'électricité de la ville (pour les bâtiments et l'éclairage public) en engageant un partenariat avec ENERCOOP afin de garantir un approvisionnement d'électricité 100% renouvelable



2.2 PROMOUVOIR UN URBANISME FAIT DE QUARTIERS AUTONOMES ET DE CIRCUITS COURTS

Notre ville est entourée d'une muraille de centres commerciaux périphériques. Conséquences : davantage de déplacements en voiture, ce qui nécessite des infrastructures (bretelles routières, etc...) coûteuses, disparition de terres agricoles, consommation standardisée de masse au détriment de la production locale et du commerce de proximité.

NOS OBJECTIFS

Favoriser la multi-fonctionnalité à l'échelle des quartiers (habitat, services publics, services divers (-santé), loisirs, commerces, transports...) est l'objectif qui doit présider aux politiques d'urbanisme dans notre ville : pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité, pour la santé des habitants, pour le développement d'une agriculture de proximité, pour la qualité de la vie sociale.

- Réaliser 5 éco-quartiers sur les secteurs de la ville en devenir ou en mutation inscrits au PLU (Re-thel, Presqu'île, Plateau Nord, Clémenceau, Detolle-Pompidou-Beaulieu).
- Intégrer dans la conception des quartiers anciens et à venir les circuits courts
- Prioriser la notion de courte distance dans les choix pour tous les usages. Se loger, étudier, travailler, produire des biens et des services, échanger, se cultiver et se divertir, se déplacer, s'approvisionner... tout cela doit être possible dans tous les quartiers
- Privilégier le commerce de proximité plutôt que les grandes zones commerciales
- Développer un maraîchage de proximité dans les quartiers et une vente directe aux consommateurs de la ville



2.3 CONFORTER, RECONQUÉRIR ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

Notre ville peut devenir un espace de préservation de la biodiversité et de protection des ressources naturelles. Caen est un territoire riche d'un quart de sa surface non couvert pas des espaces urbanisés : c'est une formidable ressource pour renforcer la biodiversité. La Prairie, la Vallée des jardins, les berges du Canal, des parcs, la forêt de Grimbosq, les jardins privés constituent autant de refuges pour la biodiversité. C'est bien sur l'ensemble du territoire de notre ville que la nature a sa place. Il est aujourd'hui primordial de restaurer la continuité écologique entre les espaces, de préserver l'emprise de la Prairie, d'engager des actions de sauvegarde et de sensibilisation à la nature ordinaire, de reconquérir les friches urbaines et de s'attaquer aux projets irraisonnés d'urbanisation à l'échelle de l'agglomération.

NOS OBJECTIFS

Au-delà de la simple préservation, c'est une phase de reconquête et de restauration de la biodiversité que nous souhaitons engager. Pour cela, nous pouvons nous appuyer sur des actions comme le plan " zéro-pesticide ", mais aussi développer de nouvelles politiques et soutenir les initiatives citoyennes et associatives en ce domaine. La sensibilisation et les actions d'éducation à l'environnement à destination des écoles, des habitants et des entreprises seront considérablement renforcées. Notre ambition : mettre chaque habitant à moins de 5 minutes à pied d'un espace vert.

Favoriser le développement de la biodiversité par le retour des espèces en ville

- Consulter systématiquement les associations de défense de l'environnement pour tout projet d'aménagement urbain.
- Prendre en compte la biodiversité dans la politique d'achat et de marché de la ville (et privilégier les certifications et labels, exemple : bois d'origine locale pour les chaufferies)
- Instaurer le principe d'un arbre coupé, deux plantés. Proscrire la plantation d'arbres adultes et renforcer la charte de l'arbre
- S'engager à utiliser des espèces locales et des plantes vivaces pour les aménagements urbains. Planter des fruitiers pour favoriser le retour des abeilles et autres pollinisateurs
- Renforcer les obligations en matière d'urbanisme (PLU) sur l'utilisation des haies bocagères et des espèces locales
- Laisser des zones non tondues et généraliser la fauche tardive dans les espaces verts (parcs, vallée des jardins, esplanade du Zénith, Mémorial...)

DÉBUT DE L'OPÉRATION VÉGÉTALISATION DES PIEDS DE MURS



NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

Et si les habitants pouvaient végétaliser l'espace public devant chez eux ? Cela devient une réalité à Caen dans le cadre de notre programme « zéro pesticide » En lien avec le CREPAN (Centre Régional d'étude pour la protection et l'aménagement de la nature), qui a réalisé un travail d'inventaire des pratiques existantes, la ville a lancé un premier appel pour constituer des groupes d'habitants volontaires au travers des conseils de quartier. De nombreuses personnes se sont portées volontaires. Semer devant chez soi, améliorer son cadre de vie pour voir la ville autrement !

- Amplifier l'installation des ruches dans les espaces verts municipaux pour la pollinisation des espèces
- Aménager des continuités écologiques pour la faune et la flore entre les grands espaces verts (Prairie-Jardin des plantes-Vallée des jardins-Colline aux oiseaux) ainsi que les rives de l'Orne
- Inciter les particuliers à participer à l'aménagement de corridors écologiques (passages à faune) entre leurs jardins.
- Elaborer une charte de la biodiversité avec des prérogatives précises qui s'imposeront à tous les aménageurs : il s'agira par exemple d'intégrer haies bocagères et mares à tout nouveau projet de lotissement, à toute Zone d'Activité ou Zone Industrielle...
- Développer un programme de végétalisation des toits plats et des façades en commençant par les bâtiments municipaux
- Lutter contre l'imperméabilisation des sols, en laissant des sols et des trottoirs plus " naturels " (herbes folles aux pieds des murs et autour des pavés), végétalisation des berges de l'Orne et du Canal
- Lutter contre la pollution lumineuse pour faire revenir les espèces nocturnes (éclairage nocturne raisonné)
- Développer la mise à disposition des particuliers des nichoirs (oiseaux, insectes, chauves-souris) et installer des nichoirs dans les espaces et sur les bâtiments publics
- Etablir un atlas de la biodiversité à l'échelle de la ville et de l'agglomération et mettre à disposition ces données publiques dans le cadre de la démarche Open-data
- Instaurer le principe de compensation écologique systématique dans les projets et travaux d'aménagement

Mettre au cœur de la vie des quartiers l'éducation à l'environnement pour favoriser un changement des pratiques

- Soutenir les initiatives de jardins partagés, de jardins familiaux, de jardins d'insertion et de plates-bandes potagères dans les quartiers
- Sanctuariser le nombre de parcelles existantes dans les jardins familiaux. Engager un dialogue direct avec les jardiniers et les associations pour définir les évolutions possibles, notamment pour les jardins de Cormelles le Royal
- Aider à l'acquisition de carrés potagers dans les résidences collectives
- Sensibiliser les syndicats et co-proprétaires sur les actions à mener en matière de préservation de la biodiversité (gestion des espaces verts, travaux de rénovation...)
- Mettre en place une campagne de découverte de la biodiversité caennaise en s'appuyant sur les associations naturalistes
- Renforcer la signalisation biodiversité et réaliser des parcours biodiversité dans les espaces publics
- Multiplier les jardins et potagers pédagogiques dans les écoles
- Mieux valoriser la forêt de Grimbosq, propriété de la ville de Caen (préserver et créer des îlots forestiers de vieillissement et de sénescence afin de protéger les espèces liées à ce milieu)

LA BIODIVERSITÉ À CAEN



NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

- 4 squares (Haie vigné, Venoix, Chemin vert, Saint-paul) et 1 parc (Grâce de Dieu)
- 1 jardin d'artiste (Guérinière)
- 8 jardins partagés
- 2 hectares d'espaces ont été végétalisés sur 40 sites répartis dans toute la ville
- 20 sites de prairies fleuries
- 2 vergers en libre service (Folie Couverte et Pierre Heuzé)
- 500 000 bulbes plantés
- Réduction de 90% de l'usage des pesticides



2.4 UNE EAU PUBLIQUE, UNE EAU DE QUALITÉ

En 1992 le service de l'eau a été délégué par la ville de Caen à la Compagnie Générale des Eaux devenue depuis Veolia. L'entreprise s'est ainsi vue confier, pour une durée de 30 ans la gestion de l'eau potable et des eaux usées. Ce contrat a été signé en échange d'un « chèque » d'un peu plus de 30 millions d'euros versé à la ville de Caen, c'est le droit d'entrée que l'utilisateur de l'eau rembourse chaque année sur sa facture. Ce type de procédé consistant pour une entreprise à verser une somme à la collectivité en échange d'un contrat est depuis – et heureusement – interdit.

En 2009, le Conseil d'Etat par l'arrêt "Commune d'Olivet" précise qu'un contrat conclu antérieurement à la loi de février 1995 et prévoyant une durée supérieure à 20 ans devient de fait caduc à compter du 5 février 2015. L'arrêt Olivet précise cependant que les contrats peuvent être poursuivis s'il est apporté la preuve que les investissements engagés par le délégataire ne sont pas amortis en février 2015. Le contrat de la ville de Caen ayant été signé avant 1995 pour une durée de 30 ans est donc concerné par cet arrêt. Les analyses engagées sur ce contrat ont abouti à la même conclusion : les investissements engagés par Veolia seront amortis en 2015. Le contrat est donc caduc à cette échéance. La poursuite des contrats eau à la ville de Caen et assainissement à l'agglomération signifierait un bénéfice d'au moins 18 millions d'euros pour Veolia. Ce serait donc tout à fait inacceptable.

NOS OBJECTIFS

Nous engagerons le retour à une gestion publique de l'eau dès le printemps 2014 en lien avec les usagers qui participeront à la définition des objectifs du service. Nous amplifierons nos actions pour garantir une protection des captages d'eau (lutte contre les pollutions aux nitrates et aux pesticides) en soutenant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Une eau publique à Caen, c'est possible, dès 2015 !

- Délibérer pour un retour en régie à la ville (eau potable) et à l'agglomération (assainissement) dès le printemps 2014
- Accompagner la mise en œuvre de la régie, avec la création d'un conseil des usagers qui permettra aux citoyens, aux associations de consommateurs et aux représentants du personnel d'auditer la qualité du service existant et de participer à la définition des objectifs des futures régies

Redéfinir la politique tarifaire pour une eau moins chère et des prix plus équitables

- Garantir la gratuité des premiers m³ d'eau en priorité pour les plus modestes
- Pour l'assainissement (à l'agglomération), mettre en œuvre une tarification progressive (moins je consomme, moins je paie) comme nous l'avons fait à la ville de Caen
- Mettre en place un dispositif de soutien pour les familles nombreuses

Protéger et reconquérir la ressource en eau : le combat continue

- Accompagner la mise en œuvre des périmètres de protection des sources et des forages de Prairie et de Moulines
- Soutenir le développement d'une agriculture de qualité à proximité des captages et des forages par une politique d'incitation et de maîtrise foncière
- Faire de Caen une ville 100% sans pesticide par l'incitation et la sensibilisation des particuliers et des copropriétés, comme cela a été engagé par la ville pour la gestion de ses espaces verts. Proposer un label " zéro pesticide " aux entreprises paysagères qui s'engagent dans une démarche de réduction des pesticides et des engrais.



2.5 MIEUX SE DÉPLACER EN TRANSPORTS EN COMMUN

Les déplacements effectués en automobile sont encore largement majoritaires dans l'agglomération caennaise. A Caen notamment, du fait d'un urbanisme favorisant l'automobile, les ménages l'utilisent plus et plus souvent qu'ailleurs. 60% des déplacements dans l'agglomération se font en voiture.

Pourtant, les multiples conséquences néfastes du " tout voiture " sont connues : coûteux pour les usagers et la collectivité, polluant, dangereux, bruyant, etc. La prédominance de la voiture a aussi dessiné une des agglomérations les plus étalées de France et a largement favorisé le développement de la muraille d'hypermarchés qui la ceinture.

Malgré une prise de conscience, ni la population, ni même les pouvoirs publics ne semblent se réorienter durablement vers une mobilité majoritairement durable. La très mauvaise expérience du TVR a écorné l'image de la mobilité. Trop peu fiable, il a même détourné certains habitants du transport en commun ! De plus, son inauguration ne s'est pas accompagnée d'une politique ambitieuse en matière de mobilité durable et d'aménagement de la ville. Au contraire, on a continué à construire et à prévoir de nouvelles routes au détriment de l'efficacité des autres modes de transport et de leur financement !

Pourtant, hormis le TVR, le réseau de transport en commun de Caen reste efficace, notamment grâce aux améliorations entreprises durant le mandat qui s'achève (mise en oeuvre d'un nouveau réseau, proposition de bus de nuit, lignes à niveau élevé de service, etc.). La décision de changer le TVR par un tram sur fer et d'y adjoindre une deuxième ligne a été portée par les élus écologistes qui voient là, l'occasion d'un sursaut décisif pour développer les transports en commun et proposer aux caennais une alternative à la voiture.

NOS OBJECTIFS

Notre objectif est de créer autour du futur Tram, un réseau de transport en commun plus performant (plus rapide, plus fiable), plus dense (couvrir plus et plus loin), plus accessible (moindre coût) et mieux adapté aux besoins (fréquence de passage, plages horaires).

Un réseau tout entier à haut niveau de services

- Rapprocher tous les quartiers du centre-ville par la création d'un bus de rocade, de nouveaux couloirs de bus à Caen et la mise en service de Bus à Haut Niveau de Service (bus circulant avec une forte fréquence et selon une amplitude horaire élevée) vers l'est de l'agglomération (Mondeville) et les quartiers qui ne seront pas desservis par le futur tram (comme la Folie-Couvrechef).
- Créer un réseau tout entier à haut niveau de services : étendre les horaires de fonctionnement, créer des bus de loisirs (mer et forêt), étendre le périmètre de transport en commun à des communes limitrophes de l'agglomération (Douvres, ...), garantir une qualité du voyage (éco-conduite, confort, propreté, sécurité) y compris aux arrêts de bus et tram (plus et mieux d'informations, arrêts vraiment à l'abri de la pluie et du vent) et faire le lien avec les autres modes de transport, vélo et marche à pied notamment.
- Étudier l'installation d'un téléphérique urbain pour desservir la Presqu'île et le développement de navettes hippomobiles ou électriques.
- Développer la démocratie du transport en commun en suscitant la participation des usagers à

l'élaboration du projet du futur Tram et à la résolution des questions liées à la mobilité (création de «comités de ligne», sollicitation de l'avis des Conseils de quartier pour l'adaptation en permanence aux besoins des usagers du réseau sur les questions d'horaires, d'informations, de tarifs, etc.)

- Étudier de nouveaux tarifs avec, par exemple, une durée de validité du ticket de 1 heure 30 au lieu de 1 heure
- Créer un abonnement famille, un ticket dimanche à 1 euro. Mettre en place le titre unique de transport bus Twisto, bus verts, TER, Véol, mais aussi taxi, covoiturage, autopartage, etc. en post-paiement.
- Rendre le transport en commun encore plus propre en supprimant progressivement la combustion diesel et proposer la gratuité du transport en commun lors des pics de pollution.



2.6 RECONQUÉRIR LE DROIT DE SE DÉPLACER DANS LA VILLE

Avoir accès à différentes manières de se déplacer, quel que que soit son âge, ses moyens financiers où l'endroit où on habite : nous souhaitons faire de ce droit une réalité dans une agglomération où l'usage de l'automobile est encore nécessaire. Les alternatives existent : covoiturage, autopartage, vélo, etc. Encore faut-il les rendre efficaces et attractives. Mais ce changement est difficile : changer nos manières de nous déplacer, cela s'apprend, et nécessite donc un accompagnement.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons accompagner les Caennais-e-s et les Caennais à de nouvelles pratiques de déplacement en proposant de nouveaux services et en développant le conseil personnalisé.

Développer de nouvelles façons d'utiliser la voiture

- Créer des services publics locaux de co-voiturage et d'autopartage.
- Construire des aires de covoiturage sécurisées, articulées avec le transport en commun à chaque entrée de ville.
- Réserver des places de parkings et des files de circulation aux covoitureurs
- Mettre en auto-partage le parc automobile municipal.
- Abandonner les projets routiers de l'agglomération, coûteux et inutiles
- Transformer les axes de 2x2 voies dans la ville en réservant une des voies aux bus, taxis et covoitureurs.

Prolonger la politique actuelle de stationnement

- Les seuls parkings que nous construirons seront des parkings relais. Nous proposons la gratuité pour 6 mois à tous les usagers qui s'engagent à les utiliser au moins 3 fois par semaine
- Créer de nouvelles zones bleues autour des commerces dans les quartiers
- Créer une brigade mobile du stationnement pour garantir un meilleur partage de l'espace public.
- Définir des zones sans auto (Presqu'île, cœur de quartier, ...)
- Proposer aux contrevenants de remplacer l'amende de stationnement par l'achat de tickets Twisto

Un service public local de la mobilité

- Créer un service public local de la mobilité regroupant Twisto, Véol, le co-voiturage et l'autopartage sous un même nom
- Créer une maison des déplacements qui aura pour mission de faire du conseil en mobilité et de mettre en place des Plans de Déplacement des Entreprises et des Administrations, ainsi que des contrats locaux de mobilité pour les zones congestionnées (celle du CHU, par exemple)

Partager la rue

- Généraliser le 30km/h en ville, sauf exception pour les grands axes (à 50km/h).
- Réduire la vitesse sur le périphérique afin de le décongestionner et limiter l'impact sur l'environnement (bruit, pollution)
- Élaborer localement un code de la rue définissant la place de chaque mode de déplacement (voitures, vélos, piétons, bus, taxis, covoiturage, ...)
- Étendre le secteur piétonnier du centre-ville entre le Château et la Prairie. Créer des zones de rencontres ou des aires de jeux (10km/heure protégés) dans les secteurs pavillonnaires
- Élaborer une politique piétonne avec un Plan de Déplacements Piétons

Les autres modes de transport

- Créer des haltes-ferroviaires (Mondeville et Carpiquet) dans l'agglomération et travailler à la réouverture de lignes autour de Caen. (Caen-Flers) vers la réalisation du "RER" métropolitain (à l'échelle du pays de Caen)
- Étudier les possibilités de développement de transport fluvial de marchandises autour du futur terminal de Blainville et de personnes vers la mer
- Développer la livraison durable (via des moyens de transports doux) en ville, y compris ouverte aux particuliers (déménagement, livraison de mobilier)
- Un aéroport unique pour la Normandie en rationalisant l'offre aéroportuaire entre Caen, Deauville et Le Havre
- Développer la gare SNCF de Caen comme un pôle multimodal et lui donner une nouvelle envergure (extension nord)
- Soutenir une nouvelle ambition ferroviaire qui ne soit pas conditionnée à l'hypothétique et exclusive Ligne Nouvelle Paris Normandie

LES CHIFFRES DU VÉLO À CAEN



NOUS L'AVONS FAIT ENTRE 2008 ET 2014

- Linéaire cyclable : 2008 : 49 km, 2014 : 97 km
- Pourcentage de la voirie aménagée pour les vélos : 2008 : 12%, 2014 : 25%
- Nombre d'arceaux vélo : 2008 : 400, 2014 : 1300 arceaux répartis sur 350 sites
- Nombre de doubles sens cyclables : 2008 : 14 rues aménagées, 2014 : 126 rues aménagées
- Maison du vélo (depuis septembre 2013) : 1 400 demandes de renseignements, 1 108 personnes ayant participé aux ateliers d'aide à la réparation de vélos, 498 personnes ayant participé à l'atelier autoréparation, 119 vélos vendus dans le cadre de ReCyclons, 102 vélos loués (36 vélos classiques, 57 vélos à assistance électrique, 4 vélos pliants, 5 tandem/triporteurs)



2.7 MA VILLE À VÉLO

Peu coûteux, rapide et non polluant, le vélo est le mode de transport du 21^{ème} siècle ! Grâce à une politique ambitieuse portée par les élus écologistes, la ville de Caen est devenue, selon les médias locaux, un " paradis pour les vélos " ! Mais les marges de progrès restent importantes : si les déplacements à vélo ne représentent encore que 3% des déplacements, ce sont près de 15% des Caennaises et des Caennais qui le pratiquent régulièrement. Notre ville doit poursuivre son adaptation au vélo pour que celui-ci prenne sa place et que les caennais-e-s découvrent l'intérêt du vélo en ville.

NOS OBJECTIFS

Pour 2020, nous avons pour objectif d'amener les déplacements cyclistes à au moins 10% des déplacements. Pour cela, il faut continuer à rendre encore plus cyclable la ville par plus d'aménagements cyclables, sûrs et efficaces en éliminant tous les " points noirs ", ces lieux encore peu fréquentables pour un cycliste. Caen, ville cyclable c'est aussi le développement d'un " système vélo " autour d'une offre de services proposée aux cyclistes et à ceux qui vont le devenir.

- Amplifier les efforts sur les aménagements cyclables en doublant une nouvelle fois le linéaire durant le prochain mandat (42 km en 2008, 83 km en 2014, 160 km en 2020)
- Créer une ceinture cyclable et des voies rapides pour cyclistes dans et autour de Caen (pénétrantes cyclistes)
- Achever la généralisation des double-sens, les tourne-à-droite, les ouvertures de couloirs bus et les sas-à-vélos aux feux
- Développer la signalétique pour vélo et piétons
- Améliorer la qualité des aménagements cyclables pour les rendre plus rapides, mieux protégés du trafic automobile mais aussi des intempéries
- Aménager toutes les zones "non-cyclables" car trop dangereuses : en 2020, toute la ville doit être accessible aux cycles
- Créer une offre de services pour les cyclistes avec des "stations-vélo-services" dans différents quartiers de Caen. Accompagner le renforcement des missions de la Maison du vélo : vélo-école, tourisme, accompagnement, activités économiques et culturelles, etc
- Créer un logo "vélo friendly" pour commerces, entreprises et équipements qui proposeraient du stationnement et différents services
- Inventer une démocratie cycliste par la proposition d'instances de concertation pour améliorer le réseau, les services et en créer de nouveaux
- Revoir le service Véol afin d'implanter un réseau de vélostations dans l'ensemble des quartiers de Caen et des communes limitrophes. Ce nouveau service permettra d'offrir une gamme élargie de vélos (pliants, à assistance électrique) tout en développant des stations abritées et sécurisées permettant à la fois d'emprunter un vélo mais aussi de stationner son vélo personnel



3

UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DE L'HUMAIN ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'épuisement des ressources, la destruction de l'environnement, l'augmentation du chômage et des inégalités sociales prouvent combien le modèle économique libéral est à bout de souffle. Des solutions sont pourtant à portée de main et permettraient de remettre l'économie au service du territoire, de la protection de l'environnement, de la solidarité et de l'emploi. Ensemble, nous pouvons construire une autre économie pour de nouvelles formes d'échanges, pour des emplois utiles et durables.



3.1 COMMERCES : POUR DES EMPLOIS ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Ces dernières années les extensions et créations de grandes surfaces commerciales se sont multipliées sur le territoire de Caen et de son agglomération. Cette situation condamne la vitalité des petits commerces, oblige à parcourir des distances toujours plus importantes et à financer des infrastructures toujours plus nombreuses tout en déshumanisant la ville. A terme, si nous n'y prenons garde, ce sont d'immenses friches commerciales dont nous hériterons.

NOS OBJECTIFS

Nous entendons mettre fin à cette logique qui fragilise les petits commerces et empêche la création de pôles commerciaux de proximité.

- Protéger les commerces de proximité de la grande distribution. Le schéma directeur d'urbanisme commercial de Caen Métropole empêchera la création de nouveaux pôles commerciaux « majeurs » (hypermarchés ou grands centres commerciaux)
- Mettre en place une stratégie d'animation commerciale par quartier pour garantir à tous la possibilité de faire ses courses à pied pour les besoins du quotidien. Nous nous appuyons sur des initiatives déjà engagées dans d'autres villes pour préserver la diversité commerciale en recourant au droit de préemption. (Vital Quartier à Paris notamment)
- Étendre le plateau piétonnier du centre-ville afin d'améliorer la qualité des espaces publics et faciliter les circulations piétonnes et à vélo.
- Soutenir l'implantation d'une quincaillerie en ville
- Impulser la création d'un marché couvert permanent afin de donner à tous la possibilité d'accéder à des produits frais et locaux
- Créer une caisse de solidarité pour permettre aux petits commerces de faire face à des événements exceptionnels : sinistres, travaux urbains...

ILS L'ONT FAIT, ÇA MARCHE !

VITAL'QUARTIER



“Initiée par la ville de Paris, Vital'Quartier vise à offrir aux habitants une offre de services de proximité notamment des commerces alimentaires et enclencher sur le long terme une dynamique de diversité commerciale et économique en harmonie avec la vie des quartiers.

Dans le cadre de cette mission, la SEM dédiée s'est vue déléguer le droit de préemption urbain de la Ville de Paris afin d'acquérir des locaux commerciaux dans des secteurs prédéfinis. L'objectif est d'y installer des commerçants de proximité à des loyers compatibles avec leur activité. La Ville de Paris apporte des moyens financiers sous forme d'une avance remboursable. La SEM propose à ses locataires des formations, des animations commerciales et la possibilité de bénéficier d'audits, d'accompagnement et de facilités d'accès au crédit. L'objectif est d'aider les commerçants dans la pratique quotidienne de leur métier. A fin 2012, la SEMAEST maîtrise 372 commerces, soit une superficie de près de 40 000m².”



3.2 UNE ÉCONOMIE VRAIMENT SOLIDAIRE ET RELOCALISÉE POUR CAEN ET SON AGGLOMERATION

Face à la crise du modèle économique dominant, des citoyens et des entrepreneurs inventent d'autres formes d'échanges, fondés sur la réciprocité et le partage équitable des richesses produites. Le principe est simple : l'économie doit être au service de l'Homme, et non du seul profit. Des hommes et des femmes décident donc d'agir ensemble et de reprendre en main les questions économiques qui nous semblent trop souvent - et à tort - hors de portée. Grâce à leurs initiatives, émergent sous nos yeux un tissu économique et des emplois relocalisés, où l'on prend soin de l'autre, où la ville est alimentée en circuit court, où l'on gère collectivement les biens et services communs, où les entreprises sont administrées démocratiquement. Ce mouvement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est en pleine expansion à Caen, et surtout il touche à tous les domaines d'activité. Il est porteur d'innovations fortes qui changent le visage de notre ville. Consommer, travailler, produire et échanger autrement, en ayant à cœur de satisfaire les attentes collectives : qualité des produits et des services, respect de l'environnement, prix juste... voilà ce que nous voulons soutenir et amplifier à l'échelle de notre ville.

NOS OBJECTIFS

Nous souhaitons soutenir le développement des formes plurielles d'économie contribuant au développement durable : entreprises coopératives, autoproduction, échanges non monétaires, mutualisations, projets culturels et associatifs, réseaux de ressourceries-recycleries, consommation collaborative, etc. Ces initiatives, déjà présentes sur notre territoire, sont à renforcer car elles constituent des réponses concrètes et co-produites à des besoins de biens, de services, mais aussi de liens. Elles sont par ailleurs l'occasion de reconnaître l'utilité sociale de tous.

Notre responsabilité est d'agir comme des catalyseurs, des amplificateurs et des démultiplicateurs de ces énergies, et d'accompagner l'essaimage et le maillage de ces initiatives à l'échelle des territoires de la ville et de l'agglomération. Nous voulons également soutenir ces initiatives économiques via le puissant levier que constitue la commande publique, et relayer les principes portés par l'économie sociale et solidaire auprès des autres acteurs de l'économie, en démontrant les bénéfices humains et environnementaux de cette approche.

Développer l'entrepreneuriat collectif et solidaire

- Mettre en place des dispositifs d'aides aux entreprises - dont les associations - qui répondent aux critères de l'éco-innovation et portent des valeurs éco-citoyennes : subventions, soutiens techniques et matériels via l'usage et/ou la mise à disposition du patrimoine municipal, accompagnement, développement de projets...
- Favoriser la création de pôles territoriaux de coopération économique qui se constituent par le regroupement d'entreprises de l'ESS, associées à d'autres entreprises, des collectivités territoriales et des organismes de recherche, afin de mettre en œuvre une stratégie de coopération au service des initiatives de projets innovants et porteurs d'un développement local durable.
- Accueillir les initiatives économiques, et accompagner leur démarrage en créant une structure de portage mixte, afin d'agir comme levier (notamment via le financement temporaire des salaires, frein principal au lancement d'une activité économique).
- Développer un outil de finance solidaire (par exemple, une plateforme internet) pour mettre en relation les citoyens caennais et les projets d'entreprises éco-citoyennes de notre territoire.

Satisfaire nos besoins par de nouvelles formes d'échanges

- Encourager le développement des modes d'échanges alternatifs (Systèmes d'Echanges Locaux, partage de savoirs et savoir-faire, banques du temps, trocs, monnaies locales...) et impliquer tous les citoyens (retraités, inactifs, salariés, étudiants...) pour leur permettre d'exprimer leur potentialité et utilité au service de la collectivité. Considérer ces échanges comme de véritables vecteurs de lien social intergénérationnel.
- Soutenir la création d'une monnaie locale solidaire, qui puisse servir pour les échanges entre les consommateurs et les entreprises de proximité éco-responsables et qui permette l'accès au plus grand nombre à des services et des biens de consommation sains et de qualité.



3.3. VERS UNE TRANSITION INDUSTRIELLE

L'écologie est l'avenir de l'industrie. Cherbourg accueillera bientôt des installations de développement hydrolien, un projet éolien est en cours de développement au large de Courseulles... En France, de nombreux projets émergent en la matière et permettent de créer des emplois durables et non délocalisables.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons redonner à notre agglomération un destin industriel en accompagnant la conversion des activités vers les secteurs socialement et écologiquement utiles.

- Créer un schéma de transition industrielle à l'échelle de l'agglomération. Notre objectif sera notamment d'anticiper les situations de crises sectorielles.
- Mettre en place, en lien avec la Région, un plan de formation tournée vers les éco-activités.
- Créer un dispositif robuste pour garantir la reprise des entreprises par les salariés en valorisant les modèles coopératifs (SCOP, SCIC...)
- Mettre en place un pôle dédié aux énergies renouvelables et aux éco-matériaux que l'ancien site militaire du 18ème régiment de Transmission pourrait accueillir
- Requalifier nos zones d'activité communautaire pour en faire des zones éco-responsables (bâtiment performant, place des modes doux, production d'énergies renouvelables, limitation de la consommation d'espace...)



3.4. UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

Alors que les collectivités locales participent pour plus de 70% aux investissements publics, les commandes publiques ont un poids économique considérable : elles constituent 15% du Produit Intérieur Brut (PIB) français. Elles peuvent donc être un levier important pour favoriser une économie responsable et respectueuse de l'environnement et des droits sociaux.

- En 2020 100% de marchés publics comporteront des clauses sociales et environnementales
- Un référentiel «économie solidaire» sera défini en lien avec les acteurs pour un soutien des chantiers et des entreprises d'insertion et des coopératives au travers des marchés publics.
- Nous mettrons en place une stratégie active de sensibilisation des fournisseurs de la ville et de l'agglomération afin de travailler avec eux sur nos exigences au plan social et environnemental
- La lutte contre les paradis fiscaux. Nous imposerons aux partenaires bancaires des règles de transparence et nous refuserons de travailler avec des établissements ayant des actifs dans les paradis fiscaux

BUDGET : EFFICACITÉ ET SOBRIÉTÉ



La dépense publique, particulièrement en période d'incertitudes budgétaires, doit viser la sobriété et l'efficacité. La sobriété suppose de se libérer de la course aux grands projets, souvent démesurés par rapport aux besoins réels, et qui tend à la fuite en avant irresponsable lorsqu'il s'agit de projets routiers, aussi coûteux qu'inadaptés à préparer l'avenir. C'est ainsi que l'on dégage – à budget constant – des marges de manœuvre. L'investissement, par exemple, dans la rénovation thermique du bâti n'est pas un coût, mais un gain. Depuis 2008, alors que le prix de l'énergie explose, nous avons ainsi stabilisé la facture de chauffage des bâtiments publics, permettant à la Ville de réelles économies. L'efficacité de la dépense publique, c'est faire d'une pierre quatre coups ! Chaque euro investi doit avoir un impact positif local, social, économique et environnemental.



3.5. DONNER VIE À NOS QUARTIERS

Soucieux de prendre en compte les singularités de chaque quartier et d'associer au plus près leurs habitants, l'effort doit porter à consolider et à développer le commerce, l'artisanat et les services de proximité, prioritairement vers des secteurs et des filières dont les emplois ne sont pas délocalisables. Et à poursuivre le développement des réseaux de partenariats qui pourront s'enrichir de jumelages inter-quartiers

- Cartographier les commerces de proximité existants et identifier les besoins en commerce à moyen terme (3 ans)
- Etudier l'achat de baux commerciaux stratégiques et réaliser une expérimentation dans le cadre de métiers liés à l'économie verte.
- Proposer une aide à la rénovation de commerces de quartier
- Travailler avec des circuits courts de production agroalimentaire de proximité
- Proposer des actions pilotes d'économie circulaire afin de généraliser la lutte contre le gaspillage (alimentaire, énergie, etc.).
- Accompagner l'implantation d'entreprises liées à la valorisation des déchets (compostage, méthanisation, papier etc.),
- Créer un club des entreprises de quartier autour d'événements (fêtes, sports, emplois, concours etc.).
- Délocaliser les services publics de l'emploi dans les pôles de vie des quartiers (conseillers, ressources, clubs et associations d'entreprises).
- Développer le prêt d'outils de jardinage et de bricolage



3.5. MANGER BIO ET LOCAL : UNE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE POUR CAEN ET SON AGGLOMÉRATION

L'affaire des lasagnes de cheval nous a rappelé la réalité des systèmes alimentaires mondialisés : on prépare les plats comme on assemble les ordinateurs. Les ingrédients, comme les pièces détachées, suivent des circuits passant par des sous-traitants du monde entier pour atterrir sur les rayons des hypermarchés. Ce système alimentaire global ne profite pas au consommateur, mais aux grands groupes qui contrôlent la chaîne alimentaire, de la production à la distribution : 10 groupes contrôlent l'écoulement de 40% de la totalité des produits alimentaires consommés en Europe, et le prix payé en bout de chaîne par le consommateur a augmenté ces dernières décennies alors que le prix payé au producteur a fortement baissé, conduisant 25% des exploitations en France à la disparition en une décennie.

Autour de Caen, cette réalité est palpable : les terres agricoles reculent au profit des grandes surfaces et les fermes continuent de disparaître. La question de la transmission des fermes se pose de manière particulièrement brutale : à l'échelle de l'agglomération, près de la moitié des exploitations concernées n'ont pas de successeur connu, représentant le tiers de la surface agricole utile du territoire. Dans certaines communes, la question du remplacement constitue un véritable enjeu puisque 100% des exploitations n'ont pas de successeur connu. Se pose donc la question de la pérennité de l'activité sur le territoire. Pourtant, notre ville et notre agglomération peuvent orienter leurs actions pour maintenir l'emploi paysan et développer une autre agriculture, biologique, paysanne, et sans OGM, en s'appuyant sur une demande croissante en produits locaux.

NOS OBJECTIFS

Quelles actions fortes pour restaurer la capacité du citoyen à influencer sur l'orientation des filières alimentaires, pour garantir l'autonomie des producteurs, et sauver la biodiversité locale ? Quelles marges de manœuvre au travers des documents d'urbanisme pour soutenir et accompagner l'agriculture périurbaine ? Comment exploiter le levier de la restauration collective et des marchés publics pour offrir des débouchés aux producteurs bios et locaux ? Quelle gouvernance imaginer à l'échelle de l'agglomération pour garantir à tous une alimentation saine et locale ?

Nourrir la ville en filières courtes

- Créer un observatoire du foncier agricole, afin de se doter, au-delà des logiques de préservation d'espaces agricoles dans les SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et les PLU (Plans locaux d'urbanisme), d'une stratégie complète de soutien à la transmission des fermes, et, le cas échéant, à l'installation et à l'accompagnement des projets périurbains en agriculture biologique, paysanne ou/et durable.
- Accompagner la conversion à l'agriculture biologique dans les zones de captage d'eau potable, en entraînant ensuite l'ensemble de la filière, comme cela a été fait dans d'autres villes (Lons-le-Saunier, Munich...).
- Elargir l'accès à une alimentation issue d'une filière courte de qualité par une offre locale renforcée et diversifiée.
- Installer une Légumerie de Caen-la-Mer, chaînon manquant des filières paysannes, à la fois atelier de transformation et plateforme logistique.
- Associer la question alimentaire à l'Économie sociale et solidaire : les structures porteuses de circuits courts alimentaires émergents ont toute leur place dans une future pépinière d'entreprises de l'ESS. L'accueil dans cette pépinière donnera droit à un « coup de pouce », sous la forme d'une garantie de la Ville ou de l'Agglomération.
- Répondre à la difficulté de structurer les filières locales en prenant en compte la dimension associative de beaucoup d'initiatives ainsi que leur complémentarité avec le tissu encore fragile de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Créer un marché couvert permanent, des « halles bio et paysannes » donnant la priorité aux producteurs locaux.
- Renforcer l'approvisionnement bio et local pour la restauration collective.
- Former les cuisiniers de la restauration collective à la préparation de repas valorisant les protéines végétales (en particulier grâce à des repas végétariens hebdomadaires) et les produits bio locaux.
- Lutter contre le gaspillage en ré-employant les surplus de la restauration collective dans des « cuisines de quartier », tout en favorisant le lien entre les générations autour des pratiques culinaires.
- Soutenir le dernier kilomètre de livraison à vélo des produits frais.

Répondre à l'urgence alimentaire

- Viser une équité et une cohésion sociales dans l'accès alimentaire. Faire du « manger local » un point de ralliement des habitants de toutes conditions.
- Créer une « carte légumes » pour l'accès des populations bénéficiaires des minima sociaux à des produits de qualité issus d'activités maraîchères respectueuses de l'environnement.
- Soutenir les épiceries solidaires de quartier et les intégrer dans les filières locales.

Auto-produire, cultiver en ville

- Créer une ferme pédagogique municipale à vocation régionale sur la Presqu'île, en lien avec le futur écoquartier, pour diffuser les savoirs paysans et agroécologiques auprès des professionnels et du grand public. Cette ferme sera également un haut lieu de la biodiversité cultivée, Maison des semences et jardin d'insertion.
- Favoriser l'agriculture urbaine sous toutes ses formes : jardins partagés, jardins familiaux, bacs de maraîchage, occupation des friches, végétalisation des parcs, toitures, façades... Mettre en place une subvention « main verte » pour soutenir la mise en place de bacs à jardinage dans les co-propriétés.
- Installer des potagers-écoles, où tous les habitants peuvent apprendre à cultiver leur jardin. Expérimentation à mettre en oeuvre sur le Pôle Environnement Desnos.
- Encourager les activités périscolaires autour du thème du jardinage et de l'alimentation (potagers dans les écoles).

ILS L'ONT FAÏT, ÇA MARCHE !

A LONS-LE-SAUNIER, DES CANTINES BIO POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

A Lons-le-Saunier, la municipalité a utilisé le levier de son fonctionnement en régie pour les deux services de l'eau et de la restauration collective: elle a encouragé la conversion en agriculture biologique des producteurs situés sur les zones de captage pour améliorer la qualité de l'eau et éviter l'installation de systèmes de filtrage. L'opération est rentable, vu le coût de la dénitrification. De plus, 45 producteurs locaux sont maintenant partenaires à long terme de la cuisine municipale qui fournit 5000 repas par jour à des écoliers, des personnes âgées, un millier de patients d'usagers d'hôpitaux et plusieurs comités d'entreprise.



3.7. CAEN, DESTINATION DE L'ÉCO-TOURISME

Caen est une ville touristique qui se place parmi les villes moyennes appréciées, notamment pour des courts séjours. La Basse-Normandie est la 4ème région pour ces séjours de quelques jours. Depuis plusieurs années, notre ville a réussi à dépasser sa timidité traditionnelle pour une politique touristique plus dynamique. Son récent classement comme ville labellisée d'art et d'histoire donnera aussi un coup d'accélérateur à cette volonté de faire de Caen une destination touristique majeure. Toutefois, certaines recettes (communication) paraissent usées et il est aussi important que l'écologie se mêle du tourisme !

NOS OBJECTIFS

L'éco-tourisme est le résultat de la rencontre entre le voyage et l'écologie. Bien plus qu'un verdissement du tourisme, c'est une façon nouvelle de penser le voyage et les voyageurs au cœur d'une cité verte. Plus de rencontres, un voyage différent, des équipements et des occupations innovantes, l'éco-tourisme est en soi une façon attractive de faire de Caen une ville touristique.

Le développement de l'écotourisme s'inscrit pleinement dans une démarche durable et écologique : il joue un rôle majeur dans la prise de conscience de l'importance et de l'urgence d'agir pour protéger l'environnement. Il rend les acteurs du tourisme (touristes compris) plus responsables. Il tend non seulement à diminuer l'impact du tourisme sur l'environnement par l'économie d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, le traitement des rejets, des déchets, etc., il implique également une participation active des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde et d'éducation à l'environnement.

- Créer un camping à Caen sur le terrain de celui fermé il y a plus d'une décennie. La faiblesse du lieu inondable doit être tiré à profit pour construire un camping écologique s'adaptant à la rivière.
- Construire une nouvelle auberge de jeunesse ou un Centre International de Séjour pour remplacer ou développer l'actuelle.
- Créer un label tourisme durable pour les professionnels et les équipements touristiques qui s'engagent dans une démarche d'éco-responsabilité et y sensibiliser les touristes. Associer les habitants à la politique de tourisme en associant des citoyens à la direction de Caen Event, de l'office du tourisme, etc.
- Valoriser le patrimoine du XXème siècle trop souvent mis de côté. Étudier des liens avec le classement UNESCO du centre-ville reconstruit du Havre et des autres villes reconstruites de la région. Développer le tourisme industriel, des savoirs faire et de l'artisanat.
- Soutenir les projets innovants de tourisme (circuits touristiques à vélo, visites nocturnes, etc.) notamment ceux portés par les habitants : visites menées par les habitants, guide de quartiers, etc.) projets issus de l'ESS et des associations locales.
- Faire de Caen la capitale d'une région de tourisme sans voiture en rassemblant TER, Bus verts, vélos, bus de ville, autopartage et covoiturage dans des démarches touristiques (bus et train de mer, bus de loisirs, etc.). Soutenir les gîtes verts urbains.
- Développer l'hippo-tourisme ; faire de Caen une ville-étape de randonnée à cheval.



4

CAEN, NOTRE VILLE EN VIE !



4.1. ÉDUCATION

« La finalité de l'éducation est de provoquer une métamorphose chez un être pour qu'il sorte de lui-même, surmonte sa peur de l'étranger, et rencontre le monde où il vit à travers le savoir. Moi, ministre de l'Éducation nationale, je n'ai qu'une obsession : que tous ceux qui me sont confiés apprennent à regarder les autres et leur environnement, à écouter, discuter, échanger, s'exprimer, s'émerveiller. » Albert Jacquard

Cette citation nous engage à imaginer des solutions : la gestion des écoles et du personnel associé – hors Education Nationale – est de la compétence des mairies.

L'École est le lieu qui permet à l'enfant de devenir capable de s'interroger et de devenir un citoyen. Le système éducatif doit offrir à tous la possibilité de s'épanouir et de réussir, apprendre aux enfants à vivre ensemble et à s'engager dans la société.

Nous pouvons accompagner l'évolution de notre École pour permettre aux générations futures de répondre aux défis d'un XXI^e siècle plus solidaire, plus humaniste et plus écologique.

NOS OBJECTIFS

- travailler à construire une journée d'école respectueuse des besoins de l'enfant, avec une cohérence dans l'enchaînement des activités proposées : pour l'élève et ses parents, la journée d'un écolier commence quand il franchit la porte de son école et s'arrête quand il en ressort.
- écouter les nombreux adultes – d'environnement varié – qui sont autour des enfants : tous doivent pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles
- ouvrir l'école sur l'extérieur pour renforcer l'éducation populaire, un axe transversal de notre politique éducative

L'école, espace de construction de l'enfant

L'Éducation nationale a pour mission de développer des compétences, de faire acquérir des savoirs et des savoir-faire aux écoliers. La commune a un rôle complémentaire : contribuer à créer un espace de construction de l'enfant.

Mettre en place les structures d'échange :

- impliquer l'enfant dans sa journée d'écolier : donner son avis, s'exprimer, imaginer, créer, / favoriser le « faire », l'auto-production.
- imaginer des conseils de quartier « jeunes » ouverts aux élèves d'élémentaire, de 6 à 11 ans.
- instaurer un budget décentralisé sur le principe d'une co-décision conseil de quartier, conseil de quartier « jeunes » et conseil d'école

Vivre ensemble :

- Classes mixtes ou écoles mixtes permettent de créer un « vivre ensemble » entre personnes présentant un handicap, adultes, enfants, écoliers.
- droits et devoirs : règlement intérieur de l'établissement, chartes, viennent compléter et enrichir les règles de comportement de l'enfant, l'écolier et les adultes ; la charte du langage, document élaboré entre les différents partenaires sera intégré (règles de civilité - incluant toutes forme de communication - orale,

écrite, physique, donc comportementale) afin de fixer les comportements de chacun aux différents moments de la journée.

Écoles comme lieux de vie et d'éducation populaire

Les écoles, au cœur des quartiers, comme lieux de vie et de rencontres : impliquer les acteurs de la société habituellement absents, mobiliser les parents (ceux qui en gardent un mauvais souvenir ou qui n'osent pas toujours en franchir la porte). Reconstruire les liens entre les trois grandes familles d'acteurs autour des élèves : l'équipe enseignante, le personnel municipal ou assimilé, et les parents.

Le plan éducatif territorial, le plan éducatif local et les Projets d'École 2014-2017 doivent être liés et évoluer ensemble.

L'éducation populaire reconnaît à chacun et à tous les âges de la vie la volonté et la capacité de se développer, de progresser, de lutter contre les inégalités.

Son action, sortie du cadre formel de l'enseignement, peut utiliser les écoles comme lieu de vie.

Ouvrir les écoles au quartier

- permettre l'utilisation des cours de récréation et des terrains de sport en dehors du temps scolaire (sous réserve d'aménagements de sécurité spécifiques).
- envisager l'ouverture des bâtiments pour des projets associatifs
- créer des liens entre école (équipe enseignante), associations, parents d'élèves et municipalité sur des projets précis
- permettre le développement de l'éducation populaire dans les lieux de vie de l'école

L'exemplarité des bâtiments scolaires

- installation de toitures solaires sur les bâtiments scolaires
- imaginer des projets d'énergie partagées où la municipalité engage des travaux d'isolation du bâti tandis qu'une coopérative de parents d'élèves finance l'installation d'énergies renouvelables (avec intérêts sur l'énergie produite et une aide de la commune en rapport avec les économies attendues par l'isolation)

Une École accueillante et égalitaire

Pensée pour assurer une mixité sociale, l'école doit poser la question de l'accessibilité au sens large, au-delà de la sélection sociale. Comment amener l'enfant à surmonter sa peur de l'autre, de l'inconnu, de l'étranger ? à reconnaître l'enrichissement par la diversité ?

Le concept « d'école ouverte », déjà existant, doit être effectif dans chaque établissement scolaire (quel que soit son statut). Renforcer les liens - parfois conflictuels - entre élèves et milieu scolaire, offrir aux élèves un autre regard sur le monde scolaire et leur lieu d'apprentissage, peut exister au travers d'activités éducatives et ludiques hors de l'ordinaire – activités encadrées par un personnel volontaire et rémunéré.

Une réflexion sur la carte scolaire, une remise à plat du découpage et des dérogations doit être envisagée. Les options (langues, arts, etc.) doivent pouvoir être réparties équitablement entre tous les établissements. Des perspectives communes aux établissements voisins doivent être pensées dans une approche territoriale par grands quartiers.

L'école au centre de son quartier :

- une continuité petite enfance / maternelle / élémentaire, par des passerelles
- l'accueil de toutes les personnes, handicapés, adultes et enfants, dans l'école de la République.

Les élèves handicapés

- scolariser les enfants handicapés dans toutes les classes
- pour des handicaps trop lourds pour permettre un enseignement commun, développer l'accueil

dans des classes « spécialisées » dans le cadre des écoles communes, afin de permettre les temps d'échange entre tous.

- déployer des moyens supplémentaires en personnel formé, pour l'intégration des élèves handicapés
- pérenniser le rôle des Assistants de Vie pour un suivi des enfants handicapés sur plusieurs années ; former et rémunérer correctement ces personnes à devenir de véritables Assistants d'Éducation Spécialisés qualifiés.

La sécurité des abords

Les personnes qui se rendent dans les écoles, particulièrement les enfants, doivent évoluer dans un environnement sécurisé.

- sécuriser les abords des écoles vis à vis des voitures et du stationnement sauvage, permettre la dépose et reprise des enfants dans la sérénité.
- allouer pour ce faire des budgets municipaux tenant compte des situations géographiques et sociales (et non « par tête » uniformément), en soutenant davantage les écoles isolées et situées dans des environnements difficiles.

Mettre en place des structures d'échanges professionnels et ouverts à tous

Les adultes qui interviennent dans nos écoles (Éducation Nationale, personnels associés et communaux) doivent pouvoir trouver des instances d'échanges et de dialogue. Ces échanges peuvent être des outils accessibles à chacun, en toute transparence et sans dispositions ni langages excluants.

- ouvrir pour chaque école un forum de discussion, avec modérateur, ouvert à tous les adultes (équipe pédagogique, personnel municipal, parents d'élèves...).

Restauration bio et locale, pédagogique et de plaisir

- Impliquer les élèves dans un monde dont ils sont un maillon et où ils peuvent interagir : en favorisant le contact avec la nature et le monde qui les entoure, l'éducation à l'environnement les incite à coopérer et faire évoluer le « monde-objet » en « monde-projet »

Jardins et cuisines pédagogiques

- mettre à disposition des écoles qui le souhaitent un jardin participatif et alimentaire : lien pédagogique vers la saisonnalité et le cycle de vie des aliments, le contenu des assiettes.
- créer à travers ces jardins un lien entre les élèves, l'équipe enseignante, l'équipe de restauration scolaire, les parents d'élèves (mis à contribution pour l'entretien du jardin hors périodes scolaires !)
- compléter la découverte du jardinage alimentaire par une cuisine péri-scolaire - dans toutes les écoles où cela sera possible- pour préparer les fruits et légumes produits : favoriser le lien entre l'alimentation et les élèves, entre les élèves et l'équipe de cuisine. L'enjeu, c'est de cuisiner pour et avec les enfants !
- concevoir le moment des repas comme un moment de plaisir et de découverte : notions de gastronomie, écologie, gaspillage alimentaire, lien social...
- encadrer les temps de repas par du personnel formé et en nombre suffisant (permettant par exemple le bavardage à table)
- favoriser autant que possible les liens de voisinage et de rencontre inter-générationnelle, et par exemple, au moins ponctuellement, des salles à manger communes école / maison de retraite.

Approvisionnement et restauration scolaire

De façon volontariste, l'approvisionnement devra se faire en privilégiant les circuits courts, les produits bio et locaux, en favorisant la diversité alimentaire et la saisonnalité.

Pour assurer cet objectif, la restauration scolaire devra être prise en main par une régie municipale, avec des actions concomitantes :

- accompagner la structuration de la filière : par le volume de nos achats, nous pouvons entrer dans un cercle vertueux.
- créer une « légumerie » municipale (lavage, désinfection, épluchage) : atelier centralisé apte à assurer la livraison de légumes frais (plus de conserves ou surgelés !) aux cuisines relocalisées dans chaque établissement scolaire

Pour aller dans le même sens, les fournitures achetées par la mairie devront posséder un éco-label.

Temps périscolaire de qualité et gratuit

- Associer les familles à la réflexion du temps péri-scolaire, en application de la loi nationale qui peine à se faire accepter. Réaffirmer les principes de l'accès de tous les enfants à du temps périscolaire de qualité et gratuit.
- Autoriser l'expérimentation, pour chaque école en respect de son rythme et de celui des enfants en priorité, avec une possibilité de retour au samedi matin. Des changements pourront être acceptés après une période d'évaluation, d'information et de consultation de tous les adultes et enfants, concrétisés par une convention Dasen (directeur académique des services de l'éducation nationale) / équipe enseignante / commune.
- respecter la période de sieste pour les petits en première et deuxième année de maternelle.
- privilégier une montée en compétence des référents scolaires et des personnels municipaux qui interviennent auprès des enfants (ATSEM, intervenants dans les temps récréatifs, au delà du BAFA pas toujours adapté).
- assurer le lien entre tous les intervenants qui partagent la journée d'un écolier et la cohérence de cette continuité temporelle ; renforcer le binôme directeur d'école / référent scolaire.
- penser des moments de rencontre entre tous les acteurs de l'éducation, en reconnaissant le rôle de co-éducateurs des parents.

Tisser des liens avec l'enseignement secondaire et supérieur

La compétence municipale s'arrête à l'enseignement primaire, mais notre ville accueille aussi 24 000 étudiants qu'elle ne peut ignorer !

- renforcer les liens entre les différents niveaux (primaire, secondaire, supérieur) en mutualisant certains apprentissages (visites culturelles, conseils d'orientation...),
- soutenir des parcours ouverts dès le collège et le lycée pour faciliter les orientations et renforcer les liens entre générations.
- soutenir la continuité en matière de mixité scolaire dans les enseignements secondaire et supérieur.

ILS L'ONT FAIT, ÇA MARCHE !

A SAINT-ETIENNE, 100% DE PRODUITS BIO DANS LES CANTINES EN 2014

De 80% de produits bio et 41% de produits locaux en 2013, la municipalité de Saint-Etienne, 170.000 habitants, est passée à 100% de produits bio dans ses cantines en 2014. Cette réussite est d'abord due à la structuration des filières locales par la mise en place de plateformes collectives de rayonnement régional. Par "local", le service de la restauration scolaire de Saint-Etienne entend des produits issus de fermes situées dans la Loire ou dans les départements limitrophes. Mais elle doit aussi sa réussite à une transformation progressive des pratiques en cuisine par l'introduction régulière de produits frais et la formation du personnel, souvent ravi de redécouvrir son métier.



4.2 CULTURE : CULTIVONS NOTRE VILLE !

Chacun-e, partout, est porteur d'une identité culturelle propre, construite autour d'une pratique ancienne ou récente, d'une langue universelle ou d'un dialecte rare, d'une cuisine de terroir, de récits immémoriaux, de façonnage d'objets, d'activités de rues, ou de tout autre chose constituant un savoir-faire particulier, une relation singulière au monde. Il faut célébrer cette riche diversité, cette beauté qui constitue la « chair » de notre ville. A ce titre, nous disons qu'il est crucial de savoir valoriser l'ensemble de ces cultures vivantes, de favoriser leur émergence et de soutenir la participation de chacun-e à ce foisonnement permanent, car chacun-e y a nécessairement sa place.

Il est temps, à Caen, de sortir du quant-à-soi culturel, de favoriser le développement de toutes les pratiques et d'en faire le terreau du mieux-vivre dans notre ville. Il s'agit de défendre, dans la filiation de l'éducation populaire, la mise en circulation et l'usage des œuvres de l'esprit qui sont les matériaux de construction d'humains pensant, rêvant, imaginant. Nous revendiquons la culture de tous et toutes, par tous et toutes. Là où certain-e-s parlent d'accès à la culture, nous parlons d'appropriation, de pratique, d'échange, de partage, car nous croyons que l'art et la culture sont des outils d'intelligibilité du monde et d'invention du futur.

L'art participe au développement de la personnalité de chacun-e et au respect de celle des autres, et favorise l'évolution et le maintien de la vitalité des sociétés démocratiques, jouant ainsi un rôle essentiel dans le développement de la conscience et du regard critique à propos de l'être humain et de la société. La diversité culturelle, creuset de l'échange, de l'innovation et de la création, est « pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. Elle constitue le patrimoine commun de l'humanité. Aussi, défendre les droits culturels, c'est défendre la diversité culturelle dans la mesure où ces droits reconnaissent à chacun-e une créativité et une expression propres, des traditions et des pratiques spécifiques, qui contribuent à « une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons mettre en œuvre des politiques culturelles qui permettent à chacun-e de trouver sa place et contribuer à la culture commune ; d'inclure les Caennais-es dans les événements culturels ; de permettre aux plus jeunes et aux autres la plus grande découverte possible des pratiques artistiques ; de démultiplier les locaux et l'accès aux locaux de travail (ateliers d'artistes, locaux de répétition ou de spectacle, stockage), pour l'ensemble des pratiques, professionnelles ou amateurs, dans toute la ville ; de rapprocher les artistes et les habitants autour de modalités d'échanges réinventées ; de favoriser le lien entre culture, développement durable et économie sociale et solidaire ; de soutenir et de rendre plus visibles la multitude d'initiatives innovantes qui fourmillent sur notre territoire, souvent sans moyens suffisants ; de promouvoir la co-construction des projets artistiques et des politiques culturelles avec tous les acteurs concernés, pour une participation active de chacun-e à la vie sociale et culturelle ; d'œuvrer pour que l'espace public demeure un bien collectif qui autorise toutes les expressions artistiques et culturelles de tous les citoyens, et la libre confrontation de tou-te-s les citoyen-ne-s à cette diversité d'expression ; de freiner l'institutionnalisation démesurée et la prédominance excessive du marché comme uniques décideurs de l'attribution des ressources dédiées à l'art et la culture.

Créer un village « agri-culturel »

Le foisonnement d'initiatives valorisant les circuits courts, culturels, artisanaux et agricoles, promouvant les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire, nous confirme la nécessité de favoriser les échanges dans ces domaines transversaux croisant artistes et artisans sans lieux d'activité suffisants.

- créer une nouvelle zone d'activités mixte au sein du quartier Lorge, entre la Maison des Associations et le futur FRAC,
- des visites d'ateliers, un espace-boutique ou galerie d'art, doivent permettre une porosité entre ces pratiques professionnelles.

Défendre une politique culturelle en faveur du secteur indépendant

Le secteur indépendant fourmille d'initiatives quotidiennes et représente la culture créative et de proximité pour les Caennais-es dans tous les lieux de vie. Les institutions culturelles préemptent actuellement une trop grande part des budgets, et nous devons déployer aussi des moyens pour les collectifs, petites associations, artistes individuels afin de valoriser ce dynamisme créatif. Nous défendons une augmentation graduelle et continue des moyens alloués à ces structures en faisant contribuer les institutions culturelles, par le biais financier et via le développement de partenariats.

- Lancer un appel à projets culturels dont les lauréats sont choisis par un jury citoyen : rapprocher les citoyen-ne-s de la chose culturelle, les impliquer dans une relation différente :
 - appel à projets doté d'un budget autonome et suffisant pour financer de 1 à 5 projets par an,
 - lauréats choisis par un jury d'habitant-e-s tirés au sort parmi les conseillers de quartier et les usagers de structures culturelles, tous domaines confondus.

TAXE TOBIN POUR LA CULTURE

Aujourd'hui, dans le budget Culture de la Ville, les écarts de financement entre les grandes structures institutionnelles et le secteur indépendant demeurent gigantesques. La multitude d'associations, collectifs et créateurs individuels doit se partager une ligne budgétaire représentant uniquement 10 % de l'enveloppe financière globale dédiée au secteur culturel. Ce sont pourtant ces acteurs de proximité qui œuvrent quotidiennement auprès des habitants dans tous les quartiers de la ville à l'animation de notre territoire et au développement des pratiques. Nous disons que la municipalité doit trouver les moyens de préserver cette diversité culturelle faite de toutes ces initiatives, de notre culture de proximité, de la création vivante de Caen.

En plus d'un rééquilibrage budgétaire à mettre en œuvre au sein du budget Culture et de nouvelles modalités de partenariat à inventer, nous proposons un mode de co-financement contributif et innovant : ainsi, nous reverserons l'équivalent de 5 % des recettes de billetterie et de ventes diverses réalisées au sein des grandes institutions culturelles au financement du secteur culturel indépendant. Ce système, vertueux et solidaire, est déjà à l'œuvre en France pour le financement du cinéma français ; il permet à chaque spectateur de théâtre, à chaque visiteur d'exposition de contribuer indirectement, par ses habitudes d'usager, au développement de notre biodiversité culturelle locale.



Développer dès le plus jeune âge l'éducation artistique et culturelle

Paramètre incontournable dans la construction de sa propre identité et la compréhension de celle de l'autre.

- Développer les compagnonnages d'artistes dans toutes les écoles et tous les centres d'animation.
- Rendre visibles l'art et les artistes dans l'espace public et dans la vie de la cité.
- Ouvrir à tous la culture classique : engager avec les structures institutionnelles des programmes d'ouverture de leurs activités à tous les publics
- multiplier les écoles de musique dans les quartiers, permettant une large pratique de tous les publics.
- multiplier les lieux d'éducation à la culture scientifique

Renforcer les différents modes de soutiens aux initiatives alternatives

A Caen, les porteurs de projets culturels innovants n'ont souvent pas attendu les subventions pour mener leurs actions. Aujourd'hui ces démarches, qui favorisent l'interdisciplinarité et promeuvent les pratiques émergentes doivent être soutenues et légitimées dans leurs fonctionnements. Nous souhaitons que la municipalité soutienne davantage la réalisation de leurs projets, financièrement mais aussi sur des demandes de moyens humains ou matériels.

- Systématiser la création de résidences d'artistes en immeubles : pour répondre au manque de locaux pour les artistes, rapprocher les habitant-e-s du processus créatif et favoriser les liens, nous proposons qu'à chaque nouvelle construction ou réhabilitation d'immeuble, de logements ou de bureaux, soit consacré un studio à une résidence d'artiste.
- Faciliter l'occupation des plateaux vides par les structures : pour lutter contre le manque de moyens de création et de répétition et pour que les outils existants bénéficient au plus grand nombre de pratiquant-e-s : création d'une plate-forme mettant en relation les possibilités des salles de spectacle et les besoins des compagnies.
- Instaurer une charte de la structure subventionnée intégrant des critères de Développement Durable, Economie Sociale et Solidaire, et d'égalité hommes / femmes.
- Créer un label de structure engagée, afin de garantir les conditions de travail des professionnels de la filière culturelle, inciter aux bonnes pratiques et encourager les structures qui font des efforts dans ce sens.
- Mettre en place une charte éco-festival : en lien avec le nouvel Agenda 21, l'ensemble des manifestations publiques devront répondre aux engagements d'une Charte éco-festival, en commençant par celles organisées et financées par la Ville
- Installer une commission extra-municipale autour de la politique culturelle : améliorer la concertation, mettre en débat une thématique culturelle par trimestre, lieu d'échange permanent entre la Ville de Caen, les artistes, structures institutionnelles et indépendantes, organisations professionnelles, usagers... afin d'accompagner la décision politique vers l'orientation la plus juste.



4.3 DU SPORT BUSINESS AU SPORT POUR TOUS

Caen jouit de longue date d'une belle réputation de ville sportive. Les clubs et licenciés y sont nombreux, les équipements également, bien que nécessitant d'être modernisés. Toutefois, la pratique sportive a évolué : moins encadrée, plus spontanée et surtout plus diversifiée. Nous devons répondre à ces nouveaux besoins sportifs qui se lient dorénavant au bien-être, à la santé et même à l'environnement.

NOS OBJECTIFS

Faire du sport, c'est prendre soin de soi, c'est une façon de s'émanciper, d'apprendre et de rencontrer les autres. Nous portons comme ambition de faire du sport un support de lien social dans toute la ville, entre ses quartiers et la diversité de sa population (jeunes, vieux, femmes, hommes, catégories sociale, personnes en situation de handicap, etc.). Le sport est pour nous centré plus sur la personne et son plaisir que sur l'encadrement, la discipline et le spectacle. Si le sport professionnel a toute sa place à Caen, et doit continuer à être soutenu, le sport amateur, de toutes et de tous, doit aussi être soutenu et développé.

- Soutenir la pratique du sport informel, dans l'espace public ou dans les équipements municipaux en créant des créneaux ouverts dans tous les équipements sportifs de la ville, en ouvrant les équipements sportifs des écoles et en adaptant l'espace public
- Développer le sport dans l'espace public : panneaux de basket, terrain de foot, etc. Ajouter de nouveaux parcours de jogging mais aussi de rollers, de vélo... dans des espaces réaménagés dans et autour de Caen
- Ouvrir une piscine naturelle sur les bords de l'Orne durant l'été
- Fermer certaines voies à la circulation automobile le dimanche et certains jours des vacances pour le vélo ou le roller
- Rééquilibrer le soutien de la ville entre le sport amateur et les clubs professionnels. Intégrer de nouveaux critères de calcul de la subvention : actions en faveur de l'égalité femme - homme (équipes féminines) y compris dans les instances dirigeantes, événements en direction des amateurs, formation des bénévoles
- Soutenir les sports émergents (bike polo, roller derby, etc.)
- Adapter les équipements sportifs aux enjeux énergétiques
- Créer un accès "sport sur ordonnance", comme il existe à Strasbourg notamment, pour que les personnes qui en ont un besoin sanitaire accèdent à une inscription en club, de la location de vélo, des créneaux horaires.
- Verdir les événements sportifs par une charte éco-sports : déplacements, déchets, produits bio et locaux
- Expérimenter l'élargissement des plages horaires de certains équipements (piscine notamment)



4.4 RECONQUÉRIR NOS ESPACES PUBLICS

Les espaces publics (espaces de passage et de rassemblement que sont les rues, les places, les jardins publics...) sont le lieu concret du « vivre ensemble », là où se tisse dans la ville une part de notre vie collective. Là où se joue, sans qu'on en soit toujours conscient, une grande part de la qualité de notre vie dans une ville : espace de loisirs, d'échanges, de promenades ou de flânerie, les espaces publics ont vocation à ce que chaque caennais puisse en bénéficier. Mais ils sont aussi, pour l'heure, trop largement grignotés par une unique « fonction » qui tend à les « privatiser » : places occupées par des parkings, friches transformées en centres commerciaux, où la publicité ne cesse de se développer. Ce processus de privatisation de l'espace public est progressif, lent et multiforme et contribue à faire des rues et des places, des espaces vidés de leurs usages possibles et de toute convivialité.

NOS OBJECTIFS

Réaffirmer le caractère « public » de ces espaces collectifs comme lieux de partage, comme espaces de vie et d'apprentissage et rompre avec les logiques de territoires séparés. Faire que l'espace public redevienne véritablement un bien commun, afin de rendre possible une ville plus ouverte aux usages sociaux de tous les âges, une ville plus lente, plus humaine, plus douce. Cela passe par le rééquilibrage du partage de la rue et la stimulation des initiatives et des usages de chacun dans les espaces publics de Caen.

- Réaliser un centre-ville 100% piéton en commençant par piétonniser la rue Arcisse de Caumont, la rue des Croisiers, les rues Pémagnie et Demolombe, une partie de la place de la République, la place Letellier (Quatrans)
- Repenser un plan de circulation d'ensemble du centre-ville. Généraliser le jalonnement et le fléchage public pour les piétons et les cyclistes aux entrées du centre-ville (parkings, axes pénétrants, ...) afin d'inciter les automobilistes à se passer de leur voiture
- Assurer une continuité piétonne complète dans le centre-ville, d'une Abbaye à l'autre (selon un axe est/ouest), et du Château à la Prairie (axe nord/sud). Étendre cette continuité au-delà de l'Orne, à travers les ponts qui l'enjambent, en généralisant les passerelles pour piétons et cyclistes, comme celle actuellement en construction sur le pont Churchill
- Réduire la place de la publicité en ville, limiter le nombre et la plage de fonctionnement des affichages lumineux, gros consommateurs d'électricité et qui représentent une pollution visuelle importante pour le voisinage
- Lutter contre le stationnement gênant (sur trottoir, pistes cyclables...) dans l'ensemble des quartiers de la ville
- Diviser de moitié le programme d'illuminations de Noël (coût actuel 550 000 euros par an) et redéployer une partie des crédits pour définir en lien avec les associations sportives, culturelles et commerçantes un programme d'animation bénéficiant à tous les quartiers lors des fêtes de fin d'année
- Redonner vie à nos places laissées à l'abandon, à l'état de parking ou de carrefours. Nous lancerons un vaste remue-méninges citoyen "Nos places en 2020" afin de dessiner leur devenir avec les habitants



4.5 VIVRE CAEN EN TOUTE TRANQUILLITÉ

Notre ville de la tranquillité, c'est celle des personnes âgées, des enfants, du jeu et de la quiétude, du vivre ensemble et de la non-violence. Nous sommes convaincus ainsi qu'il reste beaucoup à faire par la prévention, l'éducation et la sensibilisation contre les incivilités et la volonté de nuire à autrui. L'insécurité doit sortir du débat dans laquelle on l'a placée pour de mauvaises raisons.

La délinquance et les situations d'insécurité ne se résolvent pas durablement dans la seule surveillance et la répression mais dans la prévention et le vivre ensemble. La ville de Caen est touchée, dans certains quartiers plus particulièrement, par la précarité et le chômage et une violence sociale d'une rare intensité. Heureusement ces quartiers peuvent compter sur le travail remarquable de personnes et d'associations engagées. La ville a su les accompagner. Mais il faut persévérer. Il est tout à fait légitime que les habitants de toute la ville réclament de la tranquillité. Les gestes d'incivilité et la violence doivent être combattus. Pour cela, le recours à la vidéosurveillance est vain. La facilité de cette réponse technologique à un problème de fond de notre société est illusoire. Nous refusons ce mirage et préférons mettre les moyens pour le vivre ensemble, la culture, l'éducation et tout ce qui fait que ces quartiers ne deviennent ni des zones de non droit, ni des zones de non-société. Notre ville a les capacités d'être plus intégrante, porteuse d'avenir et d'espoir.

- Refuser l'installation de la vidéosurveillance sur la voie publique. Inefficace et coûteuse. Elle pose plus de problèmes qu'elle n'apporte de solutions. Nous lui préférons un renfort de moyens humains - des policiers mais aussi d'autres représentants des services publics, seuls à même d'apporter un gain de sécurité en expérimentant par exemple un retour de l'ilotage
- Développer la médiation sociale dans toute la ville. Créer des brigades mixtes police municipales / médiateurs. Augmenter le nombre d'agents d'animation dans certaines lignes de transports en commun pour tranquilliser le voyage et faire de la prévention sur le vivre ensemble
- Amplifier le travail autour de la charte de la vie nocturne. Développer la médiation dans les rues du centre-ville les soirs de fin de semaine. Créer une brigade du silence composée de policiers municipaux et d'agents de médiation spécialisée dans l'apaisement des groupes bruyants
- Développer la prévention situationnelle et la construction d'aménagements urbains moins anxiogènes. Poursuivre la lutte contre les tags. Créer un service d'enlèvement des épaves automobiles qui restent encore trop longtemps sur la voie publique.



5

CAEN, UN TERRITOIRE DE SOLIDARITÉ

Une ville à partager, c'est une ville qui fait la place à tous et toutes, dans la diversité de leurs situations et à tous les âges de la vie. La force des Caennaises et des Caennais est de savoir, dans un contexte difficile et contraint, se soutenir et s'organiser. La multitude d'initiatives solidaires et la vitalité de notre vie associative dans tous nos quartiers en constituent le meilleur témoignage. Cette cohésion, nous voulons la préserver et la renforcer.



5.1 HABITER

Bien vivre dans sa ville ! Le premier de notre environnement quotidien, c'est le logement, et tout notre patrimoine bâti (notre lieu d'études, de travail, de loisirs, de courses...). Là où l'urbanisme « classique » poursuit des objectifs quantitatifs, définit le nombre et la typologie des logements à construire pour se développer, l'écologie urbaine est avant tout sociale, mise en œuvre pour et avec ses habitants... qui sont tous différents !

La diversité, c'est celle d'une population qui n'est pas figée mais qui a des moyens et des besoins différents tout au long de sa vie : jeunes, en familles, personnes seules, isolées, âgées, handicapées, personnes actives, chômeurs ...

NOS OBJECTIFS

À la grande diversité des attentes, plutôt qu'une politique du chiffre, la ville doit répondre par une diversité et une évolutivité des offres et des démarches ouvertes à tou-te-s :

- équilibre de l'offre locative et en propriété, pour favoriser les mobilités,
- mixité de l'offre privée et sociale,
- flexibilité des modes d'intervention et ouverture aux alternatives

La municipalité a un réel pouvoir d'orientation pour les politiques du logement et de l'urbanisme, en particulier à travers la garantie des emprunts accordés, et par son patrimoine foncier et bâti.

Construire pour et avec tous-tes. Connaître les besoins réels, écouter et réfléchir avec les habitants, leur donner les moyens de comprendre et d'agir : voilà notre méthode. Des prix et standards variés et accessibles à tous, dans tous les quartiers, l'ouverture aux formes innovantes : nous voulons penser le logement pour sa forme sociale autant que pour sa valeur de marché.

Les formes innovantes

L'habitat participatif n'est pas reproductible à l'infini... mais il permet d'enrichir les modèles ! D'autres modes de construction sont d'autres façons de penser les rapports sociaux dans la valeur d'usage : par exemple, les projets d'habitat sous forme coopérative, où le foncier et l'immobilier ne sont pas un objet de spéculation mais un bien commun.

- Réserver dans les opérations de rénovation ou de construction une place pour l'habitat coopératif / participatif (objectif de 3 à 5%)
- Accompagner les projets souhaités et/ou élaborés par des collectifs de personnes réfléchissant à leur désir d'habiter, et par exemple pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie
- Promouvoir et accompagner des initiatives d'habitants en auto-construction et auto-réhabilitation
- Ouvrir les projets innovants aux opérations de bureaux, services, commerces
- Améliorer l'accessibilité financière et économique du logement étudiant et stimuler une offre de logements réellement adaptés aux étudiants en situation de handicap ; travailler sur ces sujets en concertation étroite avec le CROUS et la Fondation étudiante pour la ville.

Entretien du patrimoine bâti et rénovation énergétique

Repenser l'innovation mais aussi et surtout développer et accompagner les capacités d'innovation des acteurs de la ville.

- Favoriser les règles d'urbanisme (commune et agglomération) qui permettent les approches coopératives et participatives, bio-climatiques, à énergie positive avec production d'énergie sur les bâtiments
- Orienter les opérations sur le foncier de la ville en faveur de ces objectifs
- Orienter et amplifier les opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) : mettre en oeuvre une animation de cette politique qui soit orientée sur la connaissance et l'étude sur le terrain des « besoins »
- Augmenter les plafonds de ressources permettant l'accès aux dispositifs aidés à plus d'habitants
- Intégrer les possibilités d'intervention des habitants eux-mêmes en les accompagnant dans le cadre d'ateliers ou lieux d'échange
- Prendre en compte les menus travaux, efficaces en terme d'économie d'énergie sans être très coûteux en favorisant l'accès à de micro-crédits pour ces opérations
- Permettre l'accès des aides aux locataires du parc privé en précarité énergétique
- Permettre l'entretien du patrimoine existant, éviter sa dégradation (éviter qu'une partie du parc ne tombe dans l'insalubre / indigne), pour les propriétaires en situation de précarité

Contrairement aux idées reçues, la précarité énergétique ne se trouve pas majoritairement dans le parc social, mais souvent chez les petits propriétaires âgés : 87% dans le parc privé, 62% sont propriétaires, 55% d'entre eux ont plus de 60 ans.

LA CASERNE MARTIN : LE GRAND GÂCHIS



Beaucoup de choses ont été dites sur l'état supposé délabré des logements de la caserne Martin aujourd'hui condamnés à la démolition. Nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien. Sur ce point, le cabinet qui a conduit l'étude demandée par les écologistes ne s'y trompe pas en affirmant qu'on trouve sur le site de la caserne Martin, : « des constructions de bonne facture, bien entretenues (...) C'est une figure ouverte qui laisse passer l'air et le soleil entre les bâtiments avec générosité (...) Aussi les logements révèlent-ils de grandes qualités, tant dans leurs distributions que dans les prestations mises en oeuvre (...) Tous les logements bénéficient d'au moins deux orientations, des vues dégagées vers la prairie et toutes les pièces sont éclairées naturellement ». Cette même étude fait apparaître une différence de coût au logement de 6% en faveur de la réhabilitation. Précisons que l'énergie nécessaire pour construire un logement neuf correspond à 40 années de chauffage de ce même bâtiment. Si on y adjoint les dépenses d'énergie nécessaires à la démolition et à la gestion des déchets, les bâtiments reconstruits – aussi performants soient-ils – auront donc au global un bilan énergétique assez médiocre. Par ailleurs, l'étude le confirme, un scénario réhabilitation pourrait nous permettre de construire jusqu'à 130 logements. On peut donc imaginer réhabiliter et densifier.



5.2 URBANISME ET RÉNOVATION URBAINE

Le règne du tout-voiture, le zonage urbain, le coût élevé du logement et du foncier en ville, l'urbanisme commercial en périphérie, ont fait de l'agglomération de Caen une des villes les plus étalées de France ... et bien connue pour ses embouteillages périphériques !

NOS OBJECTIFS

Notre vision est celle d'une ville équilibrée entre les quartiers, où toutes les fonctions sont présentes dans chaque quartier, favorisant la vie sociale et la valeur humaine

Urbanisme et foncier

Le foncier entre pour une large part dans le coût du bâti : la politique foncière de la ville peut se fonder sur d'autres valeurs que la valeur vénale, en prenant pour objectifs prioritaires la qualité de vie et la valeur d'usage.

- Penser la localisation des équipements publics pour valoriser la valeur sociale des quartiers
- Penser l'équilibre foncier dans l'attribution des opérations (opérateurs publics ou privés) pour ne pas déséquilibrer les quartiers
- Accompagner les projets coopératifs et participatifs qui appuient des projets de vie collective plutôt que spéculatifs
- Pour toute opération de renouvellement urbain, aménager un éco-quartier intégrant exigence environnementale et une forte dimension participative.
- Pour chaque nouvelle zone de projet urbain, associer un projet environnemental et/ou participatif dans un quartier existant
- Favoriser un urbanisme de projet collectif et humain ; permettre aux habitants de participer aux projets de la ville, c'est essentiel ! La ville écologique se construit peu à peu avec ses habitants, il faut organiser le dialogue et donner les moyens aux populations de prendre la parole face aux élus et techniciens

Rénovation ou reconstruction ?

Définir les critères qui poussent à la démolition des îlots : étudier des projets qui ne détruisent pas brutalement la valeur sociale des quartiers, et permettent de conserver des logements bon marché, au lieu de raser pour construire du neuf trop cher. Densifier au lieu d'étaler, avec des réflexions positives telles que colocations, création de deux unités d'habitation à partir de trop grands logements ou parcelles sous-occupées, agrandissement de maisons, surélévations, habitat avec locaux partagés...

Logement social et attributions, participation des locataires à la gestion

Économies d'énergie, espace social : on cherche généralement des solutions techniques à des problèmes individuels qui ont pourtant finalement une dimension collective ! Nous proposons des démarches nouvelles de participation, axées sur un pouvoir renforcé des habitants et leur rôle de représentation. La nouvelle gestion urbaine de proximité c'est :

- Reconnaître une voix réelle aux habitants, associations de locataires, syndicats bénévoles,
- leur donner les moyens de jouer leur rôle en les formant ou leur permettant de s'entourer de compétences (consulter des experts...)
- Anticiper les conflits, impliquer les habitants, pour des solutions partagées et acceptées
- Renforcer la concertation locative, c'est – comme les élus écologistes ont commencé de le mettre en place lors de la mandature qui se termine : renforcer le dialogue social et généraliser à l'ensemble des bailleurs sociaux les instances de concertation locative avec les représentants élus des associations de locataires, la tenue de conseils de concertation locative, ouverts à tous les locataires réunis par quartier
- Harmoniser les politiques d'attribution du logement social (charte commune à l'ensemble des bailleurs) avec publication des résultats une fois par an pour tous (affichage dans les cages d'escalier)
- Réserver dans les opérations de logement social des places pour toute personne en situation de détresse (violence conjugale, jeunes en rupture familiale...)

Hébergement d'urgence

Le secteur de l'hébergement d'urgence reste sous pression en jouant trop souvent le rôle de substitut de logement durable, notamment parce que les difficultés d'emplois et de logement pérenne accroissent les risques de grande exclusion. Les mesures spécifiques sont perçues comme transitoires. Sans se substituer à l'Etat et aux différents acteurs associatifs, la ville et l'agglomération se doivent d'animer sur leur territoire une politique d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes sans domicile et de coordination de l'offre d'hébergement d'urgence et de logements d'insertion.

- Étudier des solutions de relogement à partir des logements vacants au sein du parc social
- Demander la réquisition des logements vides sur Caen
- Soutenir la maraude. Soutenir les lieux innovants d'accueil des sans abris, des jeunes sans ressources, etc.

LA PRESQU'ÎLE : RÉALISATION EMBLÉMATIQUE

La presqu'île est un territoire en friche depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui encore, le devenir de la presqu'île reste largement à écrire et nous souhaitons expérimenter dans ce nouveau quartier :

- Allouer un véritable budget à la participation citoyenne et la maîtrise d'usage
- Accorder une réelle attention aux propositions issues de ces travaux
- Accepter les occupations temporaires du terrain en attendant les projets définitifs (jardins partagés, lieux culturels temporaires...)
- Préserver la richesse patrimoniale du site industrialo-portuaire
- tenir compte des fragilités et préserver les équilibres naturels
- exiger une mixité des fonctions et une ambition d'écoconstruction pour ce quartier
- prévoir un quartier 100% autonome en énergie
- limiter la place de la voiture dans un quartier qui, dès sa conception, doit être envisagé comme permettant des déplacements libérés de l'obligation automobile





5.3 LA SOLIDARITÉ À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

5.3.1 - Les aîné-e-s

Nos aînés sont un maillon essentiel de notre histoire collective et du bien vivre ensemble. La situation des personnes âgées est aujourd'hui marquée par de très fortes disparités de revenus et la condition des plus modestes est difficile. (alors que l'espérance de vie augmente régulièrement, et que près d'un quart de la population a plus de 60 ans).

NOS OBJECTIFS

Se loger, pourvoir à ses besoins élémentaires, à ses exigences de santé, se déplacer, se cultiver, participer aux multiples possibilités d'échange social qu'offre la ville... c'est ce que nous devons pouvoir garantir à nos aîné-e-s.

À Caen, nous voulons ouvrir aux différents âges qui succèdent à la vie professionnelle des choix solidaires et variés afin que chacun puisse choisir son mode de vie selon ses souhaits et son autonomie : soutien à domicile, projet d'habitat partagé, colocation senior-senior ou senior-jeune, résidence accompagnée de services, hébergement en structure collective... nous devons garantir à nos aînés la possibilité de choisir au-delà de la seule contrainte de revenus.

- Donner aux quartiers une autonomie et une multifonction de services qui profitent à tous, à proximité de chez soi
- Redéfinir les critères de gratuité des transports en commun pour les personnes âgées à faibles revenus afin de corriger les effets des nouvelles règles d'imposition qui ont privé certaines personnes âgées à faibles revenus de la gratuité).
- Proposer dans tous les programmes de construction des logements adaptés (types, coûts, accessibilité...) aptes à permettre la mixité des générations
- Lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat destinée à adapter les logements pour permettre aux personnes en perte d'autonomie de rester chez elles
- Aider à l'entretien et à la rénovation énergétique des logements habités par les seniors
- Structurer et accompagner la colocation jeune-senior en s'inspirant de l'initiative de l'association « lien »
- Accompagner la création de structures collectives autogérées. Porter la création de nouveaux EPAHD dans l'ensemble des communes de Caen la Mer.
- Favoriser la mixité générationnelle, l'échange et le partage par des rencontres régulières entre les personnes âgées et les enfants accueillis dans nos crèches et dans nos écoles. pour le portage de repas à domicile, garantir comme en restauration collective des repas 100% bio et locaux

5.3.1 - Petite enfance

NOS OBJECTIFS

Les inégalités commencent souvent dès la petite enfance ! Permettre aux familles une diversité de modes de garde adaptés à leurs besoins, leurs souhaits et leur mode de vie, est nécessaire à un épanouissement partagé des petits et des parents : parce que l'éducation à la vie sociale commence dès le plus jeune âge, parce que l'accès à un mode de garde est une condition de l'égalité des femmes, parce que la vie sociale ne s'arrête pas aux horaires de bureau. Notre ville doit aujourd'hui remédier au manque structurel de places en crèches et encourager les initiatives solidaires.

- Créer durant le mandat au moins 120 nouvelles places en structure collective
- Garantir la transparence d'attribution des places en crèche au travers d'une commission élargie aux usagers et à des représentants d'associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.
- Créer des conseils de crèches pour associer les parents à la vie de la structure
- Développer les pôles petite enfance (crèche + halte garderie + accueil de professionnel de santé)
- développer les relais d'accompagnement aux assistantes maternelles (RAM), la formation et l'accompagnement des professionnels
- Lancer un appel à projets pour la création de crèches parentales
- Soutenir le développement d'espaces d'accueil parents-enfants (comme par exemple Libellune)
- Proposer des rencontres régulières entre professionnels et parents au travers de conseils de crèche associant des représentants de la ville et du CCAS
- Engager dès le plus jeune âge une action de sensibilisation contre les stéréotypes de genre.
- Organiser des services de gardes d'enfants à l'occasion des grandes réunions publiques ou manifestations publiques pour permettre à tous la possibilité de participer à la vie de la cité
- Garantir des repas 100% bio et locaux dans l'ensemble des structures collectives
- Garantir la qualité de l'air intérieur des crèches : intégrer dans les projets de rénovation et construction les objectifs de réduction des COV (composés organiques volatiles)

5.3.1 - Handicap

À tous les âges, on peut affronter des handicaps temporaires ou durables, physiques lourds ou sensoriels, mentaux, mal être ou dépression, addictions...

NOS OBJECTIFS

Le handicap n'est pas seulement le handicap physique. Les situations de handicap ont aussi pour origine des difficultés passagères ou durables d'ordre psychique ou mental, des dépressions ou des addictions, des accidents de la vie personnelle et familiale (femmes battues, mères isolées...). Faire de Caen une ville inclusive, c'est défendre l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société valide. C'est soutenir les associations et les groupes de personnes handicapées dans leurs projets de prise en charge médico-sociale, de travail adapté ou d'intégration dans les entreprises, dans leur projet d'habitat et de loisirs.

- Mettre en place un agenda 22 afin d'intégrer la question du handicap dans toute les politiques publiques et dans tous les domaines (accessibilité, éducation, emploi, loisirs, sports, information, soins de santé...)
- Veiller à l'application stricte de la loi de 2005 permettant l'accessibilité des espaces et bâtiments publics, des opérations de logement et des modes de déplacement
- Associer l'accès des établissements publics à des places adaptées et garantir le stationnement sur la voie publique en toute gratuité
- Mettre en place des dispositifs pour que tout document public puisse être consulté par les personnes handicapées
- Permettre l'accueil de tous les handicapés dans les établissements de petite enfance et les écoles, par des aménagements adaptés et le recrutement de personnel d'accompagnement en nombre suffisant
- Continuer d'améliorer l'intégration des travailleurs handicapés dans les services de la ville pour atteindre rapidement le seuil de 6%
- Travailler en concertation avec les utilisateurs et leurs associations pour toute politique publique mettant en jeu l'accessibilité pour tous



5.4 PRIORITÉ À NOTRE SANTÉ

Une bonne santé est un facteur essentiel de la qualité de vie, pour tous. Au delà des politiques générales de santé et de soins, qui sont l'apanage des établissements de soin, nous considérons comme un devoir essentiel des politiques de prendre en compte les maladies liées à nos modes de vie et notre environnement (cancers, maladies cardio-vasculaires, affections respiratoires...).

NOS OBJECTIFS

En matière d'environnement, les enjeux portent sur la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation, la lutte contre les pollutions électromagnétiques et la suppression des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques dans l'environnement, dans l'habitat et au travail.

En matière de comportement, les grands enjeux portent sur l'équilibre alimentaire, la montée de l'obésité, les consommations toxiques ou encore la prudence routière.

Santé et environnement

- antennes relais : conditionner le renouvellement des baux signés entre la ville et les opérateurs de téléphonie à un abaissement du seuil maximal d'exposition à 0,6 volt/m, et renforcer les attributions de la commission consultative en donnant les moyens aux habitants de peser sur les conditions d'implantation
- Rendre visible un véritable dispositif d'alerte en cas de pic de pollution tout en prenant des mesures d'urgence : limitation de la circulation, réduction des vitesses, gratuité des transports en commun.
- Généraliser l'emploi des éco-matériaux et matériaux sans solvants volatils (exemple : peintures, revêtements de sols, colles) et ne générant pas d'émanations toxiques en cas d'incendie (exemple : polystyrènes, pvc) pour tous les travaux dans les établissements publics.
- Étudier le déplacement du site SEVESO situé sous le viaduc de Calix (risques d'accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux)

Prévention et éducation à la santé

La prévention est le principe directeur dans le domaine de la Santé. Cette politique permet de maintenir l'offre de soins de premier recours sur le quartier, de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, d'améliorer l'accessibilité aux soins et à la prévention des personnes en situation précaire, mais aussi de mettre en place des actions de prévention et d'éducation thérapeutique pour optimiser la prise en charge des patients.

Décliner les objectifs du plan local santé par une prévention de proximité, appuyée sur des professionnels impliqués :

- Création d'un centre de santé communautaire pour chaque pôle de vie regroupant professionnels, et associations afin de déployer une politique d'éducation à la santé au plus près des habitants avec des priorités qui pourraient être :
 - équilibre alimentaire et prévention de l'obésité en lien avec la restauration collective
 - aide aux parents dans leur éducation éducative
 - lutte contre l'alcoolisme et les addictions
 - contraception et prévention des MST en proximité de la population



5.5 ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES DANS LA VILLE

L'égalité des femmes et des hommes est un droit maintes fois affirmé dans les textes internationaux comme la Déclaration universelle des droits humains. Trop souvent, il n'est pas appliqué : de graves inégalités persistent encore dans tous les aspects de la vie. Violences, disparités salariales, sous-représentation en politique, accès à l'emploi, travail domestique, stéréotypes, autant de preuves que notre société reste inégalitaire. Le sexisme se surajoute aux discriminations diverses telles le racisme et la xénophobie, l'homophobie, les discriminations liées à la religion ou au statut social. Caen doit se battre contre ces injustices.

NOS OBJECTIFS

Nous devons faire des collectivités des employeurs exemplaires en matière d'égalité femmes-hommes, dans tous les domaines. L'obligation de résultat doit nous inciter à aller plus loin que le simple respect de la loi. Les aides seront notamment conditionnées par ce type d'objectif.

La ville, un employeur responsable, des élu-e-s engagé-e-s

- Égalité stricte sur les postes d'adjoints et de délégués, avec des postes à fortes responsabilités pour les femmes (pas seulement sur les questions habituellement considérées comme « féminines » comme la santé, l'éducation ou l'enfance)
- Maintenir le poste d'adjoint à l'égalité femmes-hommes
- Encourager les pères à prendre leur congé parental et/ou leur journée pour s'occuper de leurs enfants malades
- Développer les formations sur l'égalité femmes-hommes, contre le harcèlement moral et sexuel
- Faciliter la réintégration des salariés dans les services au retour des congés maternité ou parentaux
- Permettre aux élu-es de mieux concilier vie privée, vie professionnelle et vie publique, par exemple avec des horaires adaptés : lutter contre le « présentisme » en évitant les réunions après 18 heures
- Développer, à l'attention des agents comme des élu-e-s, l'accès à des modes de garde pour les enfants et personnes à charge

Promouvoir l'égalité femmes - hommes dans la ville

- Promouvoir la parité dans les conseils de quartiers et dans les organismes où la Ville est représentée : syndicats mixtes (y compris au sein des exécutifs), conseils d'administration d'établissements scolaires...
- Favoriser la participation à la vie citoyenne de femmes issues de groupes déjà en difficultés : précaires, habitants des quartiers populaires, migrants...
- Conditionner les aides aux entreprises à la situation de l'entreprise en matière de parité femmes/hommes. Lors du recours à des fournisseurs et des prestataires extérieurs, s'assurer de leur respect de la législation et des bonnes pratiques en matière d'égalité femmes-hommes
- Introduction de formulaires neutres (sans mention du sexe) ou genrés
- Donner prioritairement des noms de femmes aux rues et espaces publics, afin de rééquilibrer progressivement la toponymie, actuellement environ à 93% masculine !



5.6 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : POUR DES ÉCHANGES FONDÉS SUR LA RÉCIPROCITÉ

Notre planète doit faire face à de nombreux défis sur les plans environnemental, climatique, social et économique. Ces crises menacent partout la démocratie et la paix. Les pays du Sud sont et seront les plus fortement touchés. Premiers responsables du dérèglement climatique et du gaspillage des ressources naturelles, les pays du Nord ont un devoir crucial de solidarité envers eux. La coopération décentralisée est un des leviers pour résoudre les inégalités, les effets néfastes du commerce mondial et découvrir des modes de vie plus économes (énergie, eau...). Caen, ville de la Paix doit aussi favoriser et valoriser les partenariats au plan européen et s'engager de façon ambitieuse pour le respects des droits de l'Homme.

NOS OBJECTIFS

Nous voulons impliquer la ville dans de nouvelles formes de coopération, privilégiant les rapports humains et impliquant une réciprocité tout en associant au concept de paix, celui de développement.

- Populariser les coopérations existantes entre Caen et ses villes partenaires et les fonder systématiquement sur la réciprocité : Caen apporte aux autres, les autres apportent à Caen
- Accompagner l'initiative engagée suite au Printemps arabe pour le développement d'une coopération avec une ville de Tunisie autour des questions démocratiques
- Consacrer 1% du budget de l'eau potable à des actions de solidarité en matière d'accès à la ressource (dispositif autorisé par la loi Oudin)
- Développer des liens avec une ville tibétaine
- Amplifier le soutien aux associations de solidarité internationale et notamment en faveur de l'accueil des migrants
- Créer des synergies entre les coopérations locales et régionales
- Engager Caen dans les programmes européens relatifs aux défis du moment : mobilité durable, lutte contre le changement climatique, autosuffisance alimentaire, transition énergétique.
- Faire adhérer la ville au réseau de villes Energy Cities

ÉLECTIONS MUNICIPALES - CAEN - 23 ET 30 MARS 2014

RASSEMBLEMENT ÉCOLOGISTE ET CITOYEN | avec RUDY L'ORPHELIN



RASSEMBLEMENT ÉCOLOGISTE ET CITOYEN

[facebook.com/caen.ecologiste.citoyenne](https://www.facebook.com/caen.ecologiste.citoyenne)

twitter  : @Caen2014ecoloci

